Travail Canada
Labour Canada

COÛT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (1969 à 1979)

SÉCURITÉ ET HYGIÈNE AU TRAVAIL

Canada

COÛT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL
(1969 à 1979)

Direction de la sécurité et de l'hygiène au travail

Travail Canada

Mars 1983

Publié en vertu de l'autorisation
du ministre du Travail,
Gouvernement du Canada

Also available in English under the title
Industrial Accident Costs
(1969-1979)

Pour obtenir d'autres exemplaires de la publication,
veuillez communiquer avec le

Centre de distribution des publications
Travail Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0J2
(819) 994-0543

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984

N° de cat. L 31-49/1984F

ISBN 0-662-92520-3

Imprimé au Canada

TABLE DES MATIÈRES

			Page
Résumé			vi
Chapitre 1 :		COÛT DES ACCIDENTS ET BLESSURES AU TRAVAIL DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ CANADIENS RELEVANT DE TOUTES LES DIVISIONS ADMINISTRATIVES, de 1969 à 1979	1
	1.1	Aperçu des facteurs de coût et des problèmes	1
	1.2	Jours de travail perdus et accidents	10
	1.3	Coût de la prévention des accidents, Enquête McGraw-Hill sur les investissements au chapitre de l'hygiène et de la sécurité	23
	1.4	Dépenses d'immobilisations consacrées à la prévention des accidents dans les entreprises canadiennes	30
	1.5	Coût estimatif de l'application de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail	32
	1.6	Dépenses des commissions des accidents du travail au chapitre de la prévention des accidents au Canada, 1978-1979	37
	1.7	Comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail - coût et financement	39
	1.8	Situation au Québec	41
	1.9	Rentabilité des activités de sécurité	43
Chapitre 2 :		SECTEURS D'ACTIVITÉ DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE, PARTIE IV, CODE CANADIEN DU TRAVAIL	48
	2.1	Coût des accidents du travail dans les secteurs d'activité de compétence fédérale	48
	2.2	Jours de travail perdus, secteurs d'activité de compétence fédérale	51
Chapitre 3 :		FONCTION PUBLIQUE, SOCIÉTÉS DE LA COURONNE ET ORGANISMES FÉDÉRAUX	52

ANNEXES

		Page
1.	Primes supérieures à 10 $ par 100 $, payées par certains secteurs d'activité aux commissions des accidents du travail en 1981	64
2.	Coût des accidents	66
3.	Dépenses relatives à la prévention des accidents	67
4.	Ministères du gouvernement fédéral	69
5.	Sociétés de la Couronne et organismes fédéraux	71
6.	Rapport annuel de l'expérience d'accidents de l'employeur, Code canadien du travail, Partie IV	72
7.	Rapport d'une blessure au travail	73
BIBLIOGRAPHIE		74

TABLEAUX

1.	Prévisions et coûts directs des accidents du travail au Canada, de 1969 à 1984	4
2.	Tendances des frais liés à l'indemnisation des accidents du travail au Canada et aux États-Unis	6
3.	Coûts direct et indirect estimés à l'aide de divers multiplicateurs, de 1969 à 1984	8
4.	Coût total des accidents du travail estimé à l'aide de divers multiplicateurs, de 1969 à 1984	9
5.	Jours de travail perdus en raison des accidents du travail et des maladies par opposition aux arrêts de travail	13
6.	Jours de travail perdus en millions, de 1969 à 1980	14
7.	Jours de travail perdus selon la province, en 1978	15
8.	Gravité des accidents selon la province, en 1978	16
9.	Répartition des jours de travail perdus en raison d'une incapacité temporaire en 1978	17
10.	Jours de travail perdus, Colombie-Britannique, de 1969 à 1979	19
11.	Jours de travail perdus, Saskatchewan, de 1969 à 1979	20

		Page
12.	Jours de travail perdus, Alberta, de 1969 à 1979	21
13.	Jours de travail perdus/accident entraînant une incapacité, de 1969 à 1979	22
14.	Coût des accidents du travail et investissement dans l'hygiène et la sécurité des salariés aux États-Unis, de 1972 à 1979	24
15.	Investissement dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité des salariés, de 1972 à 1979, États-Unis	26
16.	Plans d'investissement dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité des salariés aux États-Unis	27
17.	Investissement dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité en tant que pourcentage des dépenses d'immobilisations, de 1972 à 1979, États-Unis	28
18.	Investissement dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité en tant que pourcentage des dépenses d'immobilisations, États-Unis (suite)	29
19.	Dépenses d'immobilisations et investissements estimatifs au chapitre de l'hygiène et de la sécurité des salariés et coûts directs des accidents du travail au Canada, de 1971 à 1981	31
20.	Coût estimatif total du respect des normes de la LHST, Enquête de la NAM	35
21.	Coût estimatif total du respect des normes de la LHST, Questionnaire de l'aérospatiale de la recherche industrielle, 1976 et 1977	36
22.	Coût direct de l'indemnisation et dépenses des CAT au chapitre de la prévention des accidents	38
23.	Comités de sécurité industrielle en mars 1981 (à l'échelle du Canada)	40
24.	Taille du comité de sécurité	41
25.	Coût de fonctionnement estimatif des comités mixtes, selon le type de couverture, Situation du Québec (en dollars de 1978)	42
26.	Classement par ordre décroissant de la rentabilité d'activités données par rapport au coût des accidents du travail par employé, dans les entreprises du Texas fabriquant des produits chimiques, des produits du papier et des produits du bois	46

		Page
27.	Salaires horaires, coût des programmes de sécurité et coût des accidents du travail dans trois secteurs d'activité	47
28.	Coût direct estimatif des accidents du travail, par province, secteurs d'activité de compétence fédérale, de 1973 à 1979	49
29.	Coût total estimatif, secteurs d'activité de compétence fédérale, de 1973 à 1979	50
30.	Accidents et jours perdus, secteurs d'activité de compétence fédérale, de 1973 à 1979	51
31.	Comparaison des jours perdus et du coût d'indemnisation à la fin de l'année financière et deux ans plus tard dans la Fonction publique fédérale, de 1970 à 1976	54
32.	Comparaison des jours perdus et du coût d'indemnisation à la fin de l'année financière et deux ans plus tard - Organismes employeurs qui ne relèvent pas du Conseil du Trésor	55
33.	Indemnités versées par année financière (gouvernement fédéral)	56
34.	Expérience d'accidents du travail - Ministères, sociétés de la Couronne et organismes fédéraux, 1977-1978 et 1978-1979	58
35.	Coût des accidents du travail - Ministères, sociétés de la Couronne et organismes fédéraux, 1977-1978 et 1978-1979	59
36.	Jours et jours de travail perdus par les travailleurs assujettis à la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État, de 1971-1972 à 1979-1980	61
37.	Estimation du coût direct et du coût indirect des accidents du travail, par année financière, dans les ministères du gouvernement fédéral, les sociétés de la Couronne et les organismes fédéraux assujettis à la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État de 1970-1971 à 1979-1980	62

GRAPHIOUES

		Page
1.	Coûts liés à la rémunération et à l'indemnisation, Canada	5
2.	Frais liés à l'indemnisation des accidents du travail, Canada et États-Unis	7
3.	Jours de travail perdus par opposition aux arrêts de travail, Canada, de 1970 à 1979	12
4.	Investissement dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité en tant que pourcentage des dépenses d'immobilisations	25
5.	Coûts estimatifs par travailleur du respect des normes de la LHST, selon la taille de l'entreprise	34
6.	Moyenne des jours de travail perdus, de 1971 à 1979, ministères de la Fonction publique fédérale, sociétés de la Couronne et autres organismes fédéraux	60

RÉSUMÉ

Le but du présent rapport est d'examiner les facteurs de coût liés aux accidents du travail et, dans une certaine mesure, les coûts de prévention. On inclut comme facteur les jours de travail perdus à cause d'accidents. L'étude est divisée en trois parties : le Canada (toutes les divisions administratives); les entreprises de compétence fédérale; et enfin, la Fonction publique fédérale et les sociétés de la Couronne.

Au premier chapitre, on présente un examen général des facteurs de coût dans les entreprises relevant de toutes les compétences administratives. On compare certains facteurs comme les jours de travail perdus à cause des accidents avec, l'absentéisme et, les arrêts de travail. On étudie les dépenses liées aux accidents du travail tant au Canada qu'aux États-Unis. On émet également des hypothèses sur le coût de prévention dans le cadre de programmes de sécurité que pourrait adopter le Canada (en tant que pourcentage de l'investissement total de capitaux dans divers secteurs d'activité).

On étudie en outre dans cette section les conséquences d'une législation qui forcerait les employeurs à mettre sur pied des comités syndicaux-patronaux d'hygiène et de sécurité, car la question est reliée aux modifications proposées à la Partie IV du Code canadien du travail.

Au niveau de l'entreprise, on cite une étude de cas de H.C. Rinefort qui soutient que les activités de sécurité les plus rentables sont : les règles de sécurité, la sécurité en dehors des heures de travail, la formation et l'initiation à la sécurité et les réunions portant sur ce sujet, de même que les installations, les fournitures et le personnel médicaux.

Le deuxième chapitre porte sur le coût des accidents du travail dans les entreprises de compétence fédérale, et le chapitre trois, sur les facteurs de coût au gouvernement fédéral.

Les accidents du travail et les investissements des entreprises dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité ont coûté aux Canadiens quelque 7,2 milliards de dollars en 1980. Les entreprises ne peuvent recouvrer ce coût qu'auprès du consommateur. Le prix des articles que nous achetons comprend donc une certaine somme à cette fin. La situation se trouve aggravée du fait que ce coût augmente continuellement.

Chapitre 1

COÛT DES ACCIDENTS ET BLESSURES AU TRAVAIL DANS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ CANADIENS RELEVANT DE TOUTES LES COMPÉTENCES ADMINISTRATIVES, DE 1969 À 1979

1.1 Aperçu des facteurs de coût et des problèmes

Le but de ce chapitre est d'expliquer comment sont mesurés divers facteurs de coût liés aux accidents du travail dans les entreprises au Canada. On y présente d'abord les coûts directs et indirects ainsi que les prévisions de coûts. Suit un exposé des jours de travail perdus à cause des accidents et des arrêts de travail et une comparaison entre les deux. Enfin on examine certaines données sur le coût de prévention (dans le cas des États-Unis, du Québec et de la Saskatchewan), afin d'evaluer divers investissements de capitaux au Canada au profit de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs.

Au cours de la période étudiée, les accidents du travail au Canada ont, dans l'ensemble, augmenté de 35 %, comparativement à une augmentation de 29 % dans l'emploi[1]. En 1969, les indemnités versées en salaires perdus et en frais médicaux se sont élevées à 274,5 millions de dollars. En 1979, elles s'élevaient à 1,101 milliard de dollars, c'est-à-dire à plus du quadruple de cette somme (Tableau 1). Cette hausse est attribuable à un certain nombre de facteurs comme la révision des lois sur l'indemnisation, l'inflation jumelée à la hausse des salaires, l'augmentation des frais médicaux, etc. En dollars constants de 1971, la somme de 1979 correspond à peu près au double de celle de 1969.

Cinquante-quatre pour cent du total des paiements pour la période étudiée ont été consacrés aux indemnités salariales, 28 % aux pensions et 18 % aux frais médicaux.

Les frais médicaux et les paiements de pensions ont triplé dans ce même temps alors que les indemnités salariales ont quadruplé, ce qui correspond à peu près à l'augmentation du total des coûts liés aux accidents du travail.

---

[1] Estimations du nombre de salariés par province et par industrie, 1961 à 1976, Statistique Canada, publications nos 72-516 et 72-008 (mai 1979), et Estimations des travailleurs rémunérés dans le domaine de l'agriculture, Enquête sur la population active. Ces données excluent les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

Les taux des primes (voir l'annexe 1) donnent une idée approximative de l'importance des coûts directs des accidents. Les taux des primes sont calculés à partir des cotisations salariales établies pour chaque industrie en fonction des risques d'accident. Les commissions des accidents du travail de chaque province fixe le taux de cotisation pour chacune des classes ou chacun des groupes, témoignant ainsi directement du coût des accidents. D'autres facteurs doivent toutefois être pris en considération. Dans les classes industrielles présentant des risques élevés, les taux peuvent aller jusqu'à 23,65 % du total de la rémunération assurable. Le coût direct des accidents permettrait donc par lui-même d'évaluer l'efficacité de la prévention des accidents. Mais il n'est rien à côté de ce que l'on appelle les coûts " camouflés " ou " indirects ". Certains des coûts indirects sont énumérés à l'annexe 2, qui montre que les coûts directs des commissions des accidents du travail ne donnent pas une idée exacte des dépenses assumées par l'employeur, l'employé et la société. Heinrich a estimé que le coût indirect correspond à peu près au quadruple du coût direct; le coût direct constitue donc seulement 1/5 du coût total des accidents. Heinrich affirme que, même si ce rapport ne vaut pas forcément pour chaque industrie ou chaque régime, on en a suffisamment constaté l'application pour pouvoir le considérer comme une confirmation approximative. Certains autres chercheurs (Wallach, 1962; Crosby, 1962; Smart et Sanders, 1976) ont laissé entendre que le coût total des accidents du travail est de deux à six fois supérieur au coût privé assumé et déclaré par l'assureur. Findlay (Cochrane, 1979) a estimé que cet écart se situait entre quatre et dix fois. Par la suite, Manga et ses collègues (1981) ont recommandé l'utilisation d'un facteur situé entre deux et dix pour calculer le coût indirect.

Parmi les coûts indirects, on compte ceux reliés à la fermeture d'une usine, à l'embauchage et au recyclage du personnel, aux recherches, aux enquêtes, aux honoraires d'avocats, aux inspections ainsi qu'aux réparations ou aux remplacements de matériel, aux services de bien-être social et autres frais sociaux qu'on ne pourrait exprimer en dollars. Les coûts indirects assumés par l'industrie au chapitre des accidents du travail survenus dans l'utilisation d'un matériel technologique complexe pourraient même représenter de 10 à 15 dollars par dollar versé en indemnités aux travailleurs. Un autre élément très important qui n'est généralement pas pris en compte dans le calcul du coût des accidents a trait aux dommages matériels. Heinrich a estimé que sur 330 accidents, 300 n'avaient pas causé de blessures, 29 avaient causé des blessures légères et un avait causé des blessures graves ou des blessures entraînant une incapacité. On ne dispose toutefois pas encore de données suffisantes sur les dommages matériels.

Autre fait à noter : aux États-Unis, les primes d'assurance payées par un propriétaire d'entreprise correspondent à peu près au double[2] des sommes versées par la commission des accidents du travail au titre de l'indemnisation, tandis qu'au Canada, ces sommes correspondent à environ 77,6 % de la cotisation. Cette différence ne figure ni dans les coûts " directs " ni dans les coûts " indirects ".

Comme on le notera au graphique 2, le montant total des indemnités, tant au Canada qu'aux États-Unis, continue à croître. Le tableau 1 montre deux séries de prévisions.

---

[2]Ministère du Travail des États-Unis, Workshop : Finding the True Accident Costs (Atelier sur la détermination du coût véritable des accidents), Délibérations de la conférence présidentielle sur la sécurité au travail, juin 1954, pp. 231 à 238.

Tableau 1

Prévisions et coûts directs des accidents du travail au Canada[1]
de 1969 à 1984

Année	Rémunération totale[2] (000,000)	Coût total (% de la rémunération) (0,000)		Indemnisation (% du coût total) (0,000)		Frais médicaux (% du coût total) (0,000)		Pensions (% du coût total) (0,000)	
	$	$	%	$	%	$	%	$	%
1969	40 663	274 481	(0,68)	120 443	(43,9)	68 159	(24,8)	85 868	(31,3)
1970	44 088	307 711	(0,70)	134 192	(43,6)	76 805	(25,0)	96 714	(31,4)
1971	48 458	318 992	(0,66)	148 389	(46,5)	79 612	(25,0)	90 990	(28,5)
1972	53 923	367 683	(0,68)	177 845	(48,4)	86 115	(23,4)	103 723	(28,2)
1973	62 426	426 162	(0,68)	209 565	(49,2)	96 939	(22,7)	119 660	(28,1)
1974	74 509	521 396	(0,70)	264 007	(50,6)	109 070	(20,9)	151 321	(29,0)
1975	86 727	657 291	(0,76)	337 241	(51,3)	137 275	(20,9)	182 775	(28,0)
1976	100 059	774 518	(0,77)	411 416	(53,1)	162 769	(21,0)	200 333	(25,9)
1977	110 076	857 301	(0,79)	453 538	(53,0)	173 544	(20,2)	230 220	(26,9)
1978	119 764	995 474	(0,83)	495 929	(50,0)	198 906	(20,2)	300 639	(30,2)
1979	134 023	1 101 423	(0,82)	574 544	(52,2)	211 477	(19,2)	315 403	(28,6)
1980	*149 142	1 342 750	(0,90)	702 995	(52,4)	248 862	(18,5)	*390 894	(29,1)
1981	*158 759	*1 270 072		*660 437		*257 825		*351 809	
1982	*171 094	*1 368 752		*711 751		*277 856		*379 144	
1983	*182 884	*1 463 072		*760 797		*297 004		*405 271	
1984	*194 061	*1 552 488		*792 938		*309 550		*430 039	

[1] Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon sont exclus.

[2] Estimations du revenu du travail, Statistique Canada, publication n° de cat. 72-005.

*Prévisions fondées sur le total des coûts prévus, 52,0 %, 20,3% et 27,7% du coût total étant respectivement dévolus à l'indemnisation, aux frais médicaux et aux pensions.

GRAPHIQUE 1

COÛTS LIÉS À LA RÉMUNÉRATION ET À L'INDEMNISATION
CANADA*

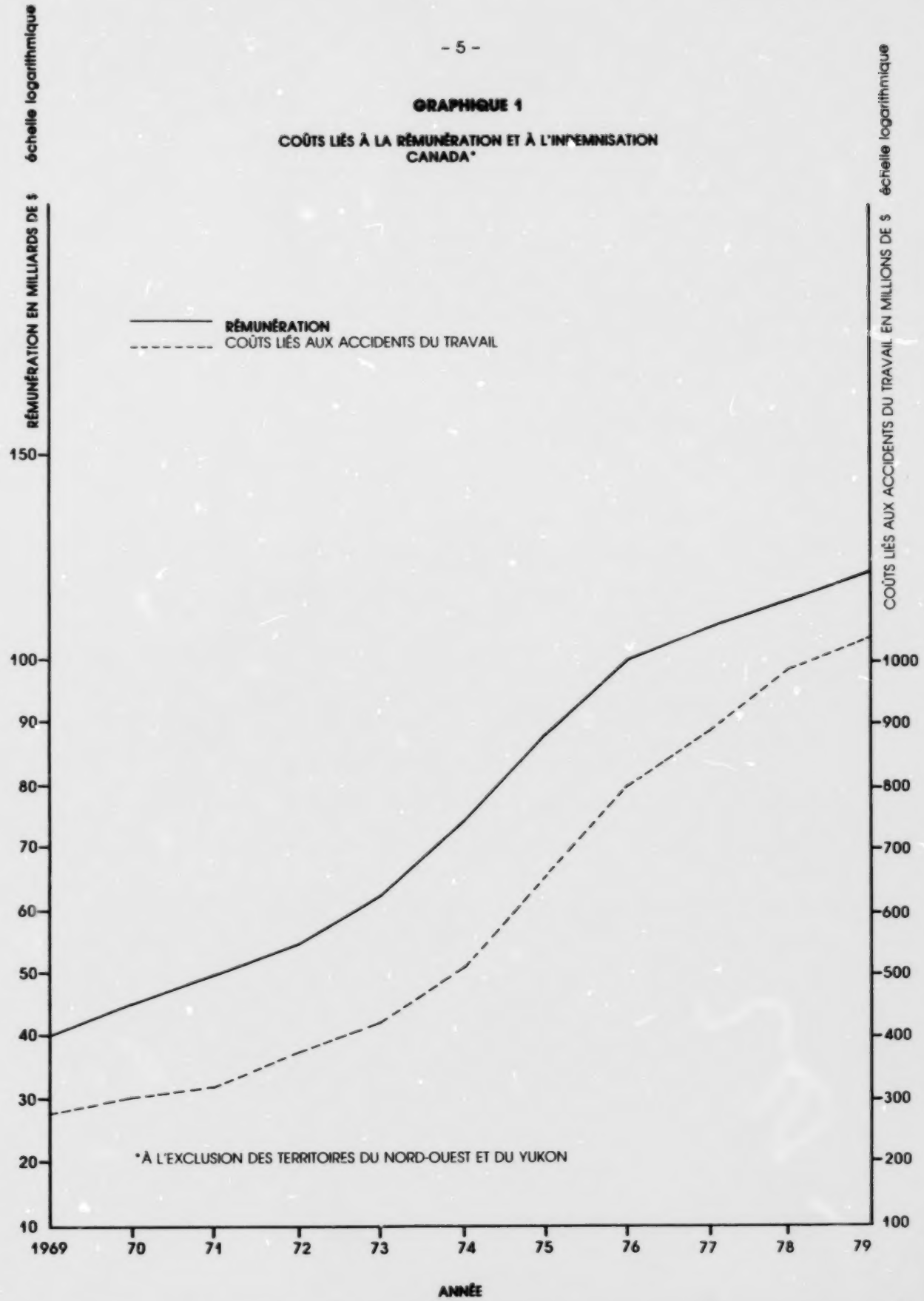

Tableau 2

Tendances des frais liés à l'indemnisation des accidents du travail au Canada et aux États-Unis

Année	Canada[1] (0,000) $	Croissance %	États-Unis[2] (0,000) $	Croissance %
1970	307 711			
		3,67		
1971	318 992			
		15,26		
1972	367 683		5 830 000	
		15,90		16,12
1973	426 162		6 770 000	
		22,35		16,40
1974	521 396		7 880 000	
		26,06		13,83
1975	657 291		8 970 000	
		17,83		23,30
1976	774 518		11 060 000	
		10,69		26,85
1977	857 301		14 030 000	
		16,12		
1978	995 474			
		10,36		
1979	1 098 653			

[1] Coût des réclamations ayant entraîné une indemnisation au cours des années visées et des réclamations reportées des années précédentes. Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon sont exclus.

[2] Représente les tendances dans les régimes offerts par des assureurs et par l'État; les sommes dépensées par les auto-assurés et les frais administratifs; les prestations versées et les coûts administratifs du régime fédéral couvrant les employés de l'État.

Source : Administration de la sécurité sociale des États-Unis (novembre, 1979, risques professionnels)

GRAPHIQUE 2

FRAIS LIÉS À L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL, CANADA ET ÉTATS-UNIS (en milliers de dollars)

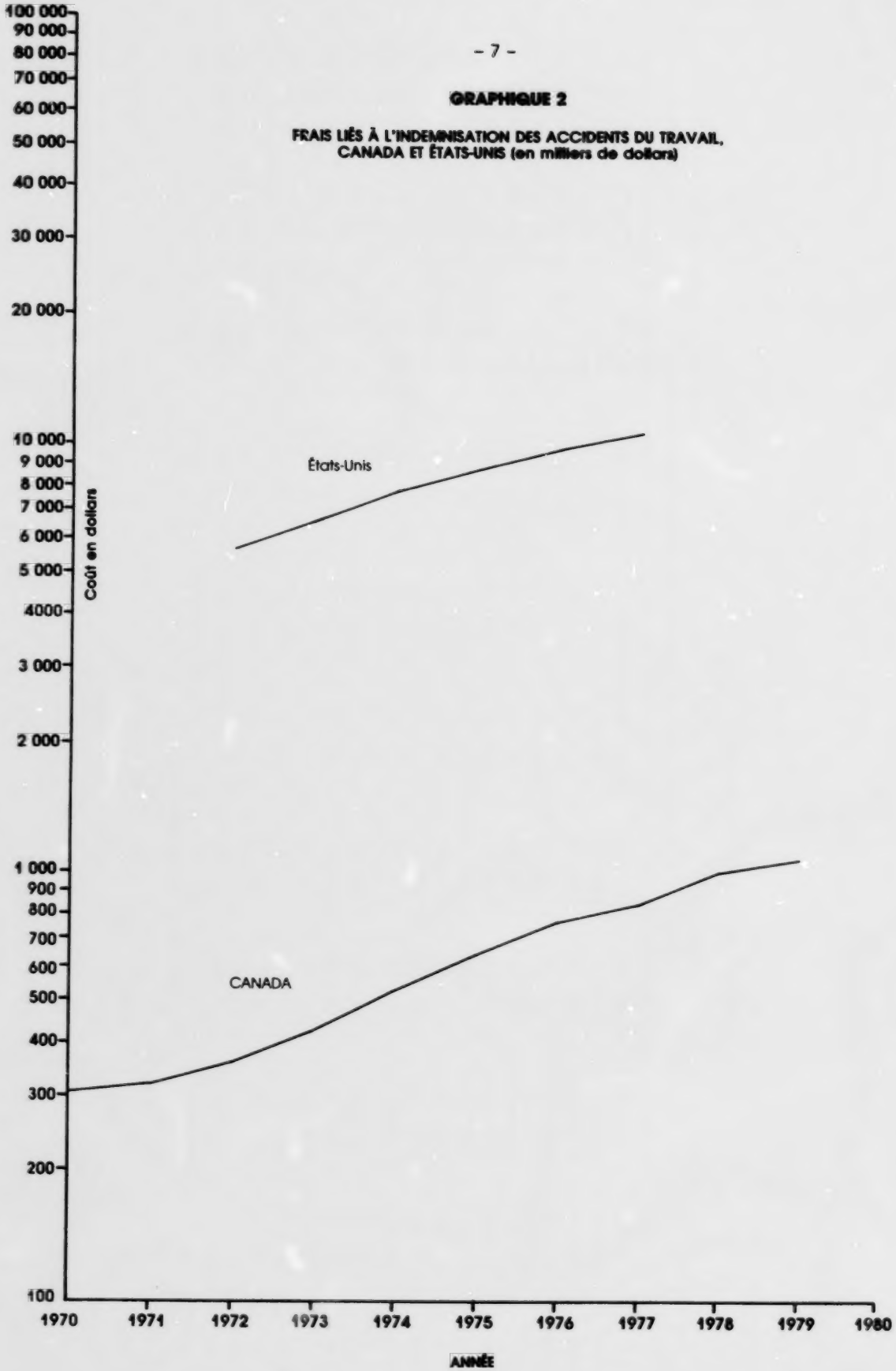

Tableau 3

Coûts direct et indirect estimés à l'aide de divers multiplicateurs, de 1969 à 1984

Année	Coût direct	Estimation du coût indirect (en milliers de dollars)								
		2 fois le coût direct	3 fois le coût direct	4 fois le coût direct	5 fois le coût direct	6 fois le coût direct	7 fois le coût direct	8 fois le coût direct	9 fois le coût direct	10 fois le coût direct
1970	307 711	615 422	923 133	1 230 844	1 538 555	1 846 266	2 153 977	2 461 688	2 769 399	3 077 110
1971	318 992	637 984	956 976	1 275 968	1 594 960	1 913 952	2 232 944	2 551 936	2 870 928	3 189 920
1972	367 683	735 366	1 103 049	1 470 732	1 838 415	2 206 098	2 573 781	2 941 464	3 309 147	3 676 830
1973	426 162	852 324	1 278 486	1 704 648	2 130 810	2 556 972	2 983 134	3 409 296	3 835 458	4 261 620
1974	521 396	1 042 792	1 564 188	2 085 584	2 606 980	3 128 376	3 649 772	4 171 168	4 692 564	5 213 960
1975	657 291	1 314 582	1 971 873	2 629 164	3 286 455	3 943 746	4 601 037	5 258 328	5 915 619	6 572 910
1976	774 518	1 549 036	2 323 554	3 098 072	3 872 590	4 647 108	5 421 626	6 196 144	6 970 662	7 745 180
1977	857 301	1 714 602	2 571 903	3 429 204	4 286 505	1 543 806	6 001 107	6 858 408	7 715 709	8 573 010
1978	995 474	1 990 948	2 986 422	3 981 896	4 977 370	5 972 844	6 968 318	7 963 792	8 959 266	9 954 740
1979	1 098 653	2 197 306	3 295 959	4 394 612	5 493 265	6 591 918	7 690 571	8 789 224	9 887 877	10 986 530
1980	1 167 872	2 335 744	3 503 616	4 671 488	5 839 360	7 007 232	8 175 104	9 342 976	10 610 848	11 678 720
1981	1 270 072	2 540 144	3 810 216	5 080 288	6 350 360	7 620 432	8 890 504	10 160 576	11 430 648	12 700 720
1982	1 368 752	2 737 504	5 106 256	5 475 008	6 843 760	8 212 512	9 581 264	10 950 016	12 318 768	13 687 520
1983	1 463 072	2 926 144	4 389 216	5 852 288	7 315 360	8 778 432	10 241 504	11 704 576	13 167 648	14 630 720
1984	1 552 488	3 104 976	4 657 464	6 209 952	7 762 440	9 314 928	10 867 416	12 419 904	13 972 392	15 524 880

Tableau 4

Coût total des accidents du travail estimé à l'aide de divers multiplicateurs, de 1969 à 1984

Année	Coût total estimé à l'aide des multiplicateurs (en milliers de dollars)								
	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1970	923 133	1 230 844	1 538 555	1 846 266	2 153 977	2 461 688	2 769 399	3 077 110	3 384 821
1971	956 976	1 275 968	1 594 960	1 913 952	2 232 944	2 551 936	2 870 928	3 189 920	3 508 912
1972	1 103 049	1 470 732	1 838 415	2 206 098	2 573 781	2 941 464	3 309 147	3 676 830	4 044 513
1973	1 278 486	1 704 648	2 130 810	2 556 972	2 983 134	3 409 296	3 835 458	4 261 620	4 687 782
1974	1 564 188	2 085 584	2 606 980	3 128 376	3 649 772	4 171 168	4 692 564	5 213 960	5 735 356
1975	1 971 873	2 629 164	3 286 455	3 943 746	4 601 037	5 258 328	5 915 619	6 572 910	7 230 201
1976	2 323 554	3 098 072	3 872 590	4 647 108	5 421 626	6 196 144	6 970 662	7 745 180	8 519 698
1977	2 571 903	3 429 204	4 286 505	5 143 806	6 001 107	6 858 408	7 715 709	8 573 010	9 430 311
1978	2 986 422	3 981 896	4 977 370	5 972 844	6 968 318	7 963 792	8 959 266	9 954 740	10 950 214
1979	3 295 959	4 394 612	5 493 265	6 591 918	7 690 571	8 789 224	9 887 877	10 986 530	12 085 183
1980	3 503 616	4 671 488	5 839 360	7 007 232	8 175 104	9 342 976	10 510 848	11 678 720	12 846 592
1981	3 810 216	5 080 288	6 350 360	7 620 432	8 890 504	10 160 576	11 430 648	12 700 720	13 970 792
1982	4 106 256	5 475 008	6 843 760	8 212 512	9 581 264	10 950 016	12 318 768	13 687 520	15 056 272
1983	4 389 216	5 852 288	7 315 360	8 778 432	10 241 504	11 704 576	13 167 648	14 630 720	16 093 792
1984	4 657 464	6 209 952	7 762 440	9 314 928	10 867 416	12 419 904	13 972 392	15 524 880	17 077 368

Coût total = coût direct = coût indirect

1.2 Jours de travail perdus et accidents

De 1969 à 1980, divers genres d'accidents entraînant une incapacité ont fait perdre 133,9 millions de jours de travail dans les entreprises au Canada. Ce chiffre correspond presque au double des 73,2 millions de jours perdus en raison de grèves et de lock-out au cours de la même période. On ne compte comme accidents ayant fait perdre des jours de travail que ceux qui ont été indemnisés par les commissions des accidents du travail (CAT), sans tenir compte des maladies professionnelles et autres accidents du travail non couverts par les régimes des commissions. Cette estimation ne représente qu'un pourcentage du total de jours perdus obtenu lorsque l'on calcule tous les cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles. P. Manga et ses collègues citent dans leur rapport remis au Conseil économique du Canada une estimation de Rabinovitch (1979), selon laquelle le Canada perd chaque année 70 millions de jours de travail en raison d'accidents entraînant une incapacité, d'accidents mortels, ou de travailleurs qui meurent de cancer pour avoir été exposés à des substances toxiques dans les mines ou les usines. L'estimation inclut les décès dus au cancer pour lesquels aucune indemnité n'a été versée. Ce chiffre est près de dix fois supérieur à celui des jours perdus en raison de grèves ou de lock-out. Si l'on convertit ces données en travailleurs à plein temps, on constate que le Canada perd chaque année 35 000 travailleurs productifs en raison d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Le total des jours de travail perdus (70 millions) correspond à environ 56 pour cent de l'absentéisme total (125 millions de jours) imputable à la maladie, aux accidents et à d'autres raisons dans les entreprises canadiennes chaque année.

En moyenne, 54 pour cent des accidents du travail indemnisés par les commissions des accidents du travail n'ont entraîné aucune " perte " de temps de travail, mis à part le jour de l'accident. Les autres 46 pour cent ont entraîné la perte des services productifs de 432 000 travailleurs à plein temps entre 1970 et 1979. Comme le montre le graphique 3, on dénote une tendance à la hausse du nombre de jours de travail perdus en comparaison avec les arrêts de travail.

Le nombre moyen de jours de travail perdus en raison d'accidents du travail et de maladies professionnelles varie selon la province, le secteur industriel et l'année. Ainsi, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont signalé, dans le rapport annuel de leurs commissions des accidents du travail, qu'en 1978, l'industrie forestière en avait perdu le plus grand nombre, c'est-à-dire 23,8 % et 23,5 % respectivement, alors que le secteur de l'électricité en avait le moins perdus, à savoir 0,5 % en Saskatchewan et 0,6 % en Colombie-Britannique. Cette même année, le Québec déclarait qu'en moyenne 52,6 des jours indemnisés avaient été perdus dans le secteur de la chasse et de la pêche, 23,7 dans celui de l'exploitation forestière et le total le plus faible, soit 9,4 jours, dans le secteur public.

La Saskatchewan a déclaré que, sur le total des 1 980 685 jours perdus en 1979, 66,2 % ont été perdus par suite d'accidents survenus en 1979, 24,3 % par suite d'accidents survenus en 1978 et 9,5 % par suite d'accidents survenus en 1977 ou avant. Ces chiffres représentent le nombre réel de jours perdus par les travailleurs accidentés (privés de leur salaire) et n'englobent pas les jours imputables à des accidents entraînant une incapacité ou un décès. En Colombie-Britannique, 1 704 126 jours de travail ont été perdus en 1977 en raison d'accidents du travail; de ce nombre, 23,6 % étaient attribuables à des accidents survenus en 1976 et 10,3 % à des accidents survenus en 1975 ou avant. Rappelons que ces chiffres représentent le nombre réel de jours perdus par des travailleurs accidentés et n'englobent pas ceux perdus à cause d'accidents entraînant une incapacité permanente ou un décès. Comme on le notera au tableau 9, plus de 95 % des accidents ayant entraîné une incapacité temporaire et ayant fait l'objet d'un règlement ont fait perdre en moyenne 22 jours de travail. Cette estimation a été établie à partir des rapports sur la répartition des cas ayant fait perdre des jours de travail et dont les dossiers ont été clos en 1978 dans trois provinces, à savoir le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

En moyenne, on a imputé 180,7 jours perdus à des cas d'incapacité permanente en Saskatchewan, 341,3 jours au Manitoba et 77,7 jours au Québec. En général, pour calculer le nombre de jours qui doivent être imputés à une incapacité permanente, on prend à titre de repère statistique un certain pourcentage des 6 000 jours imputés à un accident mortel. Le pourcentage varie évidemment selon la gravité des accidents.

Nous avons utilisé une moyenne de 25 jours pour estimer le total des jours de travail perdus en raison d'accidents du travail et de maladies professionnelles indemnisées par les commission des accidents du travail. Cette moyenne a été tirée des calculs effectués par certaines provinces en ce qui concerne les jours de travail perdus en raison d'accidents entraînant une incapacité.

GRAPHIQUE 3

JOURS DE TRAVAIL PERDUS PAR OPPOSITION AUX ARRÊTS DE TRAVAIL, CANADA 1970 À 1979

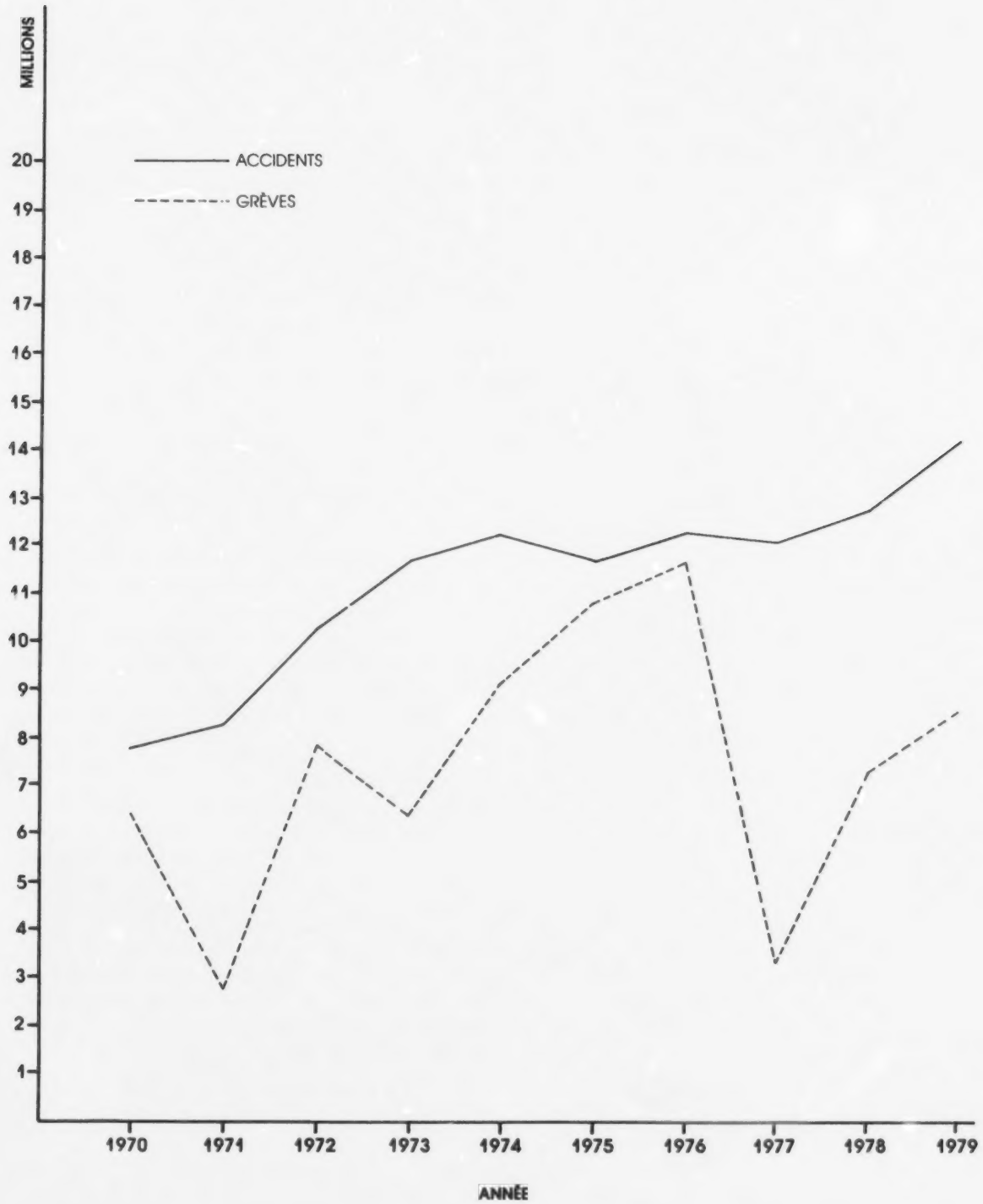

Tableau 5

Jours de travail perdus en raison des accidents du travail et des maladies par opposition aux arrêts de travail (*)

Année	Jours de travail perdus en raison des accidents du travail(1) (en millions)	Jours perdus en raison des arrêts de travail(2)[1] (en millions)	Rapport (1) ÷ (2)
1970	7,84	6,5	1,21
1971	8,12	2,9	2,80
1972	10,17	7,8	1,30
1973	11,44	5,8	2,00
1974	12,31	9,3	1,32
1975	11,44	10,9	1,05
1976	12,31	11,6	1,06
1977	11,86	3,3	3,60
1978	12,76	7,4	1,72
1979	14,06	7,8	1,80
Total	112,31	73,3	
Moyenne	11,23	7,33	1,53

(*) Le chiffre inclut les lock-out.

[1] Le chiffre inclut le délai de carence.

Tableau 6

Jours de travail perdus en millons,
de 1969 à 1980

Année	Nombre de jours indemnisés	Délai de Carence (jours)	Total incluant le délai de carence (jours)
1969	7,25	0,30	7,55
1970	7,54	0,30	7,84
1971	7,81	0,31	8,12
1972	9,77	0,40	10,17
1973	11,00	0,44	11,44
1974	11,81	0,50	12,31
1975	11,00	0,44	11,44
1976	11,81	0,50	12,31
1977	11,36	0,50	11,86
1978	12,26	0,50	12,76
1979	13,52	0,54	14,06
1980[P]	13,40	0,60	14,00
Total	128,53	5,33	133,86
Moyenne	10,71	0,44	11,16

(*) Y compris les accidents entraînant une incapacité et les accidents mortels signalés par chacune des commissions des accidents du travail.

[P] Chiffres préliminaires

Tableau 7

Jours de travail perdus selon le province, en 1978

Province	Nombre d'accidents entraînant une incapacité	Nombre de jours de de travail perdus	Jours de travail perdus par accidents entraînant une incapacité
Terre-Neuve	6 149	140 000	23
Île-du-Prince-Édouard	1 819	38 000	21
Nouvelle-Écosse	12 093	276 000	22
Nouveau-Brunswick	9 654	151 000	16
Québec	159 529	3 154 000	20
Ontario	150 385	4 900 000	33
Manitoba	17 815	255 000	14
Saskatchewan	15 485	302 000	19
Alberta	44 506	938 000	21
Colombie-Britannique	66 233	1 704 000	26
Total pour le Canada (à l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon)	483 668	11 858 000	25

Tableau 8

Gravité des accidents selon la province, en 1978

Province	Assistance médicale (1)	Incapacité temporaire(%) (2)	Incapacité permanente(%) (3)	Total des accidents non-mortels(%) (2) + (3)	Accidents mortels(%) (4)	Total des accidents entraînant une incapacité (2) + (3) + (4)	Total (1) + (2) + (3) + (4)
T.-N.	6 502	5 828(94,8)	303(4,9)	6 131(48,4)	18(0,30)	6 149	12 651
Î.-P.-É.	1 502	1 517(98,3)	20(1,3)	1 537(50,5)	6(0,40)	1 543	3 045
N.-É.	21 000	11 684(95,4)	659(5,3)	12 343(37,0)	50(0,40)	12 393	33 393
N.-B.	12 731	8 443(95,4)	379(4,3)	8 822(40,9)	26(0,30)	8 848	21 579
QUÉ.	147 360	149 418(93,8)	9 722(6,1)	159 140(51,9)	219(0,14)	159 359	306 719
ONT.	235 560	142 764(94,9)	7 435(4,9)	150 199(38,9)	186(0,12)	150 385	385 945
MAN.	16 166	17 201(97,7)	379(2,2)	17 580(52,0)	34(0,19)	17 614	33 780
SASK.	18 757	14 722(95,4)	714(9,6)	15 436(45,1)	47(0,30)	15 483	34 240
ALB.	64 908	54 936(96,1)	240(3,9)	57 176(46,8)	138(0,24)	57 314	122 222
C.-B.	64 112	63 458(96,0)	2 623(4,0)	66 081(50,7)	152(0,23)	66 233	130 345
Total	588 598	469 971(94,9)	24 474(4,9)	494 445(45,6)	876(0.18)	495 321	1 083 919

Nota : Les pourcentages d'accidents entraînant une incapacité (2), (3) et (4) sont à comparer au total des accidents entraînant une incapacité ((2) + (3) + (4)), alors que les pourcentages d'accidents non mortels ((2) + (3)) sont à comparer au total ((1) + (2) + (3) + (4)).

Tableau 9
Répartition des jours de travail perdus en raison d'une incapacité temporaire, en 1978

Semaines		Nombre de cas (%)		Nombre total de semaines (%)	
Moins de 10	Man.	16 663	(96,88)	26 039,5	(72,68)
	N.-B.	8 152	(86,91)	19 329,0	(41,58)
	Î.-P.-É.	1 425	(93,94)	2 715,5	(52,82)
	Total partiel	26 240	(93,40)	48 084,0	(55,00)
de 10 à 19	Man.	379	(2,20)	5 274,5	(14,72)
	N.-B.	725	(7,73)	10 080,5	(21,68)
	Î.-P.-É.	57	(3,76)	869,5	(16,91)
	Total partiel	1 161	(4,14)	16 224,5	(18,56)
de 20 à 29	Man.	110	(0,64)	2 585,0	(7,22)
	N.-B.	249	(2,65)	5 971,5	(12,84)
	Î.-P.-É.	15	(0,99)	378,5	(7,36)
	Total partiel	374	(1,33)	8 935,0	(10,22)
de 30 à 39	Man.	28	(0,16)	961,0	(2,68)
	N.-B.	108	(1,15)	3 711,0	(7,98)
	Î.-P.-É.	4	(0,26)	138,0	(2,68)
	Total partiel	140	(0,50)	4 810,0	(5,50)
de 40 à 49	Man.	15	(0,09)	667,5	(1,86)
	N.-B.	68	(0,72)	3 039,0	(6,54)
	Î.-P.-É.	3	(0,20)	131,5	(2,56)
	Total partiel	86	(0,31)	3 838,0	(4,39)
de 50 à 59	Man.	4	(0,02)	221,0	(0,62)
	N.-B.	66	(0,70)	3 442,0	(7,40)
	Î.-P.-É.	2	(0,13)	109,0	(2,12)
	Total partiel	72	(0,26)	3 772,0	(4,31)
de 60 à 69	Man.	0	(0,00)	0,0	(0,00)
	N.-B.	7	(0,07)	488,5	(1,05)
	Î.-P.-É.	5	(0,33)	329,5	(6,41)
	Total partiel	12	(0,04)	818,0	(0,91)
de 70 à 79	Man.	1	(0,00)	79,5	(0,22)
	N.-B.	2	(0,02)	153,0	(0,33)
	Î.-P.-É.	4	(0,26)	297,0	(5,78)
	Total partiel	7	(0,02)	529,5	(0,60)

Tableau 9 (suite)

Semaines		Nombre de cas (%)		Nombre total de semaines (%)	
de 80 à 89	Man.	0	(0,00)	0,0	(0,00)
	N.-B.	2	(0,02)	176,0	(0,38)
	Î.-P.-É.	2	(0,13)	173,0	(3,36)
	Total partiel	4	(0,01)	349,0	(0,40)
de 90 à 100	Man.	0	(0,00)	0,0	(0,00)
	N.-B.	1	(0,01)	98,5	(0,21)
	Î.-P.-É.	0	(0,00)	0,0	(0,00)
	Total partiel	1	(0,01)	98,5	(0,11)
Total		28 097 cas		87 458,5 semaines	
Moyenne : 3,11 (semaines/cas) ou 22 (jours/cas)					

Tableau 10

Jours de travail perdus, Colombie-Britannique
de 1969 à 1979

Année	Accidents entraînant une incapacité	Jours de travail perdus	Jours de travail perdus/accident entraînant une incapacité
1969	31 840	950 266	29,8
1970	30 386	838 296	27,6
1971	31 968	961 905	30,1
1972	40 881	1 019 460	24,9
1973	50 712	1 257 980	24,8
1974	56 124	1 465 680	26,1
1975	54 454	1 399 650	25,7
1976	56 260	1 331 240	23,7
1977	60 443	1 440 100	23,8
1978	66 233	1 607 730	24,3
1979	77 327	1 736 180	22,5

Tableau 11

Jours de travail perdus, Saskatchewan
de 1969 à 1979

Année	Accidents entraînant une incapacité	Jours de travail perdus	Jours de travail perdus/accident entraînant une incapacité
1969	11 569	186 317	16,1
1970	10 737	S.O.	
1971	10 273	169 407	16,5
1972	12 155	203 903	16,8
1973	11 517	188 892	16,4
1974	13 361	225 954	16,9
1975	14 190	236 010	16,6
1976	15 565	243 075	15,6
1977	16 250	271 492	16,7
1978	15 485	286 912	18,5
1979	16 993	307 543	18,1

Tableau 12

Jours de travail perdus, Alberta
de 1969 à 1979

Année	Accidents entraînant une incapacité	Jours de travail perdus	Jours de travail perdus/accident entraînant une incapacité
1969	25 740	443 772	17,2
1970	27 527	470 733	17,1
1971	27 784	497 255	17,9
1972	27 882	540 686	19,4
1973	29 597	707 465	23,9
1974	32 683	735 665	22,5
1975	34 329	761 944	22,2
1976	41 488	849 800	20,5
1977	43 604	923 695	21,2
1978	44 506	938 401	21,1
1979	50 282	1 038 889	20,7

Tableau 13

Jours de travail perdus/accident entraînant une incapacité au Manitoba de 1969 à 1979

Année	Accidents entraînant une incapacité	Jours de travail perdus	Jours de travail perdus/accident entraînant une incapacité
1969			17
1970			16
1971			17
1972			16
1973			14,8
1974			13,8
1975	S.O.	S.O.	14,2
1976			14,4
1977			15,0
1978			14,3
1979			13,4

1.3 Coût de la prévention des accidents, enquête de McGraw-Hill sur les investissements au chapitre de l'hygiène et de la sécurité

Depuis 1972, la société McGraw-Hill fait des enquêtes annuelles, dans tous les secteurs de l'économie, sur les investissements de capitaux dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité au travail, aux États-Unis. Les investissements par secteur d'activité sont présentés aux tableaux 14 et 15; aux tableaux 16 et 17 on montre le pourcentage de cet investissement par rapport au total des dépenses d'immobilisations par secteur d'activité. En 1972, les sommes consacrées à l'hygiène et à la sécurité se sont élevées à 3,28 milliards de dollars et à 4,13 milliards de dollars en 1980, ce qui représente une augmentation de 26 %. Il se peut toutefois que cette augmentation soit illusoire, si l'on tient compte de l'inflation. Selon le graphique 4, les dépenses réelles seraient même à la baisse et depuis 1981, la baisse est encore plus marquée. Il semble que, si les entreprises ont réduit l'ensemble de leurs dépenses d'immobilisations en raison de la récession qui a sévi récemment, elles ont sabré principalement dans les coûts essentiels au maintien des opérations, dont peut-être ceux de l'hygiène et de la sécurité. En fait, les projections des enquêtes pour 1982 à 1984 laissent croire que les dépenses réelles pour l'hygiène et la sécurité en général diminueront au cours des prochaines années. En outre, la politique de " déréglementation " de l'administration Reagan dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail pourrait également accentuer la baisse. Si l'on se fonde sur une période récente, soit celle de 1979 à 1981, on constate que les employeurs ont investi en moyenne 12 cents pour la prévention des accidents par dollar dépensé au chapitre des accidents du travail. Il se peut même que cette proportion soit grandement surestimée, puisque le coût des dommages matériels et les autres coûts socio-économiques n'ont pas été inclus.

Il ressort clairement du tableau 16 que les industries manufacturières produisant des biens durables et non durables ont décidé de diminuer leurs dépenses d'immobilisations au chapitre de l'hygiène et de la sécurité de 5,2 et 8,2 % respectivement, en 1981 et 1982. Par contre, les industries non manufacturières ont augmenté leurs investissements prévus de 13,5 % dans ce secteur au cours de la même période, ce qui a entraîné une augmentation globale de seulement 1,5 % pour l'ensemble des entreprises.

Ashford signale que, même si les dépenses d'immobilisations effectuées dans ce secteur semblent importantes en chiffres absolus, elles sont relativement faibles par rapport à l'investissement total. De plus, bon nombre d'entreprises investissent beaucoup moins dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité que dans celui de la protection générale de l'environnement.

La part de l'investissement de capitaux consacrée à l'hygiène et à la sécurité était de 2,7 % en 1972; elle est tombée à 1,4 % en 1980, à 1,5 % en 1981 et à seulement 1,3 % en 1982. En revanche, les sommes consacrées à l'indemnisation des accidents du travail, tant aux États-Unis qu'au Canada, n'ont cessé d'augmenter, comme le montre le graphique 2.

Tableau 14

Coût des accidents du travail et investissement dans l'hygiène et la sécurité[1] des salariés aux États-Unis, de 1972 à 1979

Année	Coût des accidents du travail** (1)	Coût de la prévention des accidents* (2)	Rapport (1)/(2)
	en milliards de $	en milliards de $	
1972	11,5	3,28	3,51
1973	14,0	3,62	3,87
1974	15,3	4,40	3,48
1975	16,0	3,84	4,17
1976	17,8	3,42	5,20
1977	20,7	4,29	4,83
1978	23,0	6,65	3,46
1979	27,3	4,32	6,32
1980	30,2	4,13	7,31
1981	32,5	5,06***	6,42

*Source : 9th Annual McGraw-Hill Survey of Investment in Employee Safety and Health, Service d'économique, McGraw-Hill Publishing Company, N.Y. juin 1981.

**Accident Facts, National Safety Council. Ces coûts comprennent uniquement les pertes de salaire, les frais médicaux, les frais d'administration de l'assurance-maladie et les pertes causées par les incendies. Le coût des dommages matériels ayant d'autres causes que l'incendie et d'autres sinistres du genre n'est pas inclus.

***Prévus

GRAPHIQUE 4

INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ EN TANT QUE POURCENTAGE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS

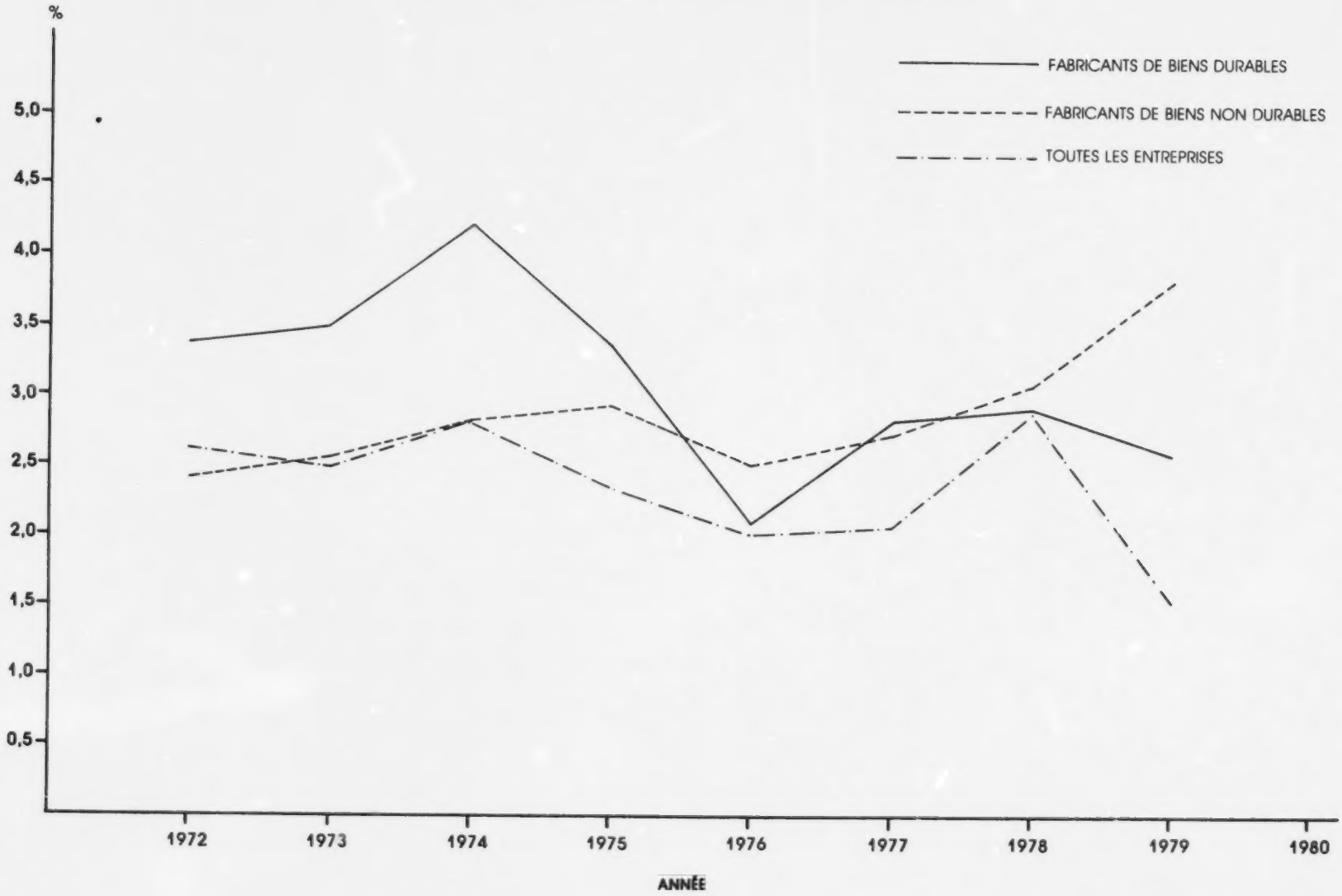

Tableau 15

Investissement dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité des salariés de 1972 à 1979 (E.-U.)
(en millions de dollars)

Branche d'activité	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
	$	$	$	$	$	$	$	$
Fer et acier	132	86	68	57	27	33	43	56
Métaux non ferreux	30	55	94	143	63	34	34	57
Machines électriques	68	74	77	82	106	107	125	153
Machines	97	155	167	114	105	158	231	200
Automobiles, camions et pièces	144	169	370	80	40	198	159	349
Aérospatiale	22	35	66	59	74	70	84	158
Autre matériel de transport	18	15	15	26	19	23	122	S.O.
Métaux fabriqués	19	33	45	30	31	115	84	98
Instruments	15	35	92	107	29	30	48	56
Pierre, argile et verre	34	74	80	98	62	99	96	35
Autres biens durables	48	56	69	92	47	74	159	S.O.
TOTAL DES BIENS DURABLES	627	787	1 143	888	603	941	1 185	1 162
Produits chimiques	71	85	136	244	284	252	296	356
Papier	53	62	49	66	65	43	88	67
Caoutchouc	14	34	132	66	31	30	36	48
Pétrole	62	168	197	240	118	228	446	146
Aliments et boissons	92	98	97	109	192	154	203	126
Textiles	84	59	63	51	42	101	92	116
Autres biens non durables	42	20	38	44	51	131	110	186
TOTAL DES BIENS NON DURABLES	418	526	712	820	783	939	1 271	1 045
TOUS LES SECTEURS MANUFACTURIERS	1 045	1 313	1 855	1 708	1 386	1 880	2 456	2 207
Mines	101	103	222	171	134	305	13	114
Chemins de fer	29	32	54	58	184	30	97	81
Lignes aériennes	48	36	25	24	52	17	253	60
Autres moyens de transport	137	133	61	117	83	189	111	52
Communications	305	739	536	458	541	565	704	418
Électricité	190	135	216	167	150	200	443	249
Gaz	24	33	48	30	47	87	27	19
Commerce et services	1 400	1 092	1 386	1 109	838	1 018	2 541	951
TOUS LES SECTEURS NON MANUFACTURIERS	2 234	2 303	2 548	2 134	2 029	2 411	4 189	1 944
TOTAL DES ENTREPRISES	3 279	3 616	4 403	3 842	3 415	4 291	6 645	4 151

Source : Idem

Tableau 16

Plans d'investissement dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité des salariés aux États-Unis
(en millions de dollars)

Branche d'activité	Dépenses réelles 1980	Dépenses prévues 1981	Différences 1980-1981	Moyenne des dépenses annuelles prévues (1982-1984)	% de différences entre 1981 et 1982 à 1984
	$	$	%	$	%
Fer et acier	34,5	45,2	31,0	46,9	3,8
Métaux non ferreux	62,2	73,0	17,4	71,1	-2,6
Machines électriques	160,4	180,3	12,4	122,8	-31,9
Machines	378,0	336,0	-11,1	536,1	59,6
Automobiles, camions et pièces	92,3	204,5	121,6	208,6	2,0
Aérospatiale	28,2	32,3	14,5	26,9	-16,7
Métaux fabriqués	35,9	46,9	30,6	36,5	-22,2
Instruments	26,4	51,6	95,5	23,7	-54,1
Pierre, argile et verre	135,6	174,6	28,8	89,5	-48,7
Autres biens durables	137,2	200,4	46,1	112,9	-43,7
TOTAL DES BIENS DURABLES	1 090,7	1 344,8	23,3	1 275,0	-5,2
Produits chimiques	449,3	581,2	29,4	729,5	25,5
Pâtes et papier	102,3	109,7	7,2	76,9	-29,9
Caoutchouc	144,8	254,7	75,9	94,0	-63,1
Pétrole	165,5	200,5	21,1	105,1	-47,6
Aliments et boissons	151,2	198,5	31,3	196,5	-1,0
Textiles	127,7	177,5	39,0	136,2	-23,3
Autres biens non durables	106,5	120,5	13,1	169,9	41,0
TOTAL DES BIENS DURABLES	1 247,3	1 642,0	31,6	1 508,1	-8,2
TOUS LES SECTEURS MANUFACTURIERS	2 338,0	2 987,4	27,8	2 783,1	-6,8
Mines	362,3	390,7	7,8	420,8	7,7
Chemins de fer	88,4	124,2	40,5	182,8	47,2
Lignes aériennes	52,7	76,0	44,2	76,6	0,8
Électricité	466,7	521,4	11,7	539,9	3,5
Gaz	21,0	50,1	138,6	56,4	12,6
Communications et autres	488,0	506,3	3,8	601,9	18,9
Commerce et services	310,6	401,6	29,3	472,0	17,5
TOUS LES SECTEURS NON MANUFACTURIERS	1 789,7	2 070,3	15,7	2 350,4	13,5
TOTAL DES ENTREPRISES	4 127,7	5 057,7	22,5	5 133,5	1,5

Source : Idem

Tableau 17

Investissement dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité en tant que pourcentage des dépenses d'immobilisations, E.-U., de 1972 à 1979

Branche d'activité	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
	%	%	%	%	%	%	%	%
Fer et acier	12,3	6,9	3,5	1,9	0,9	1,2	1,7	1,8
Métaux non ferreux	3,1	4,2	4,6	6,6	3,2	1,8	1,6	2,4
Machines électriques	2,4	2,1	2,0	2,6	2,9	2,3	2,2	2,1
Machines	3,0	3,9	3,2	2,3	1,9	2,4	3,2	1,9
Automobiles, camions et pièces	4,8	4,4	8,6	2,4	1,1	3,4	2,2	4,2
Aérospatiale	3,3	4,0	4,4	3,5	4,4	3,5	2,6	3,0
Autre matériel de transport	2,4	1,6	1,4	2,9	1,8	1,9	7,7	S.O.
Métaux fabriqués	1,3	1,8	2,3	1,5	1,4	4,6	2,9	3,2
Instruments	1,7	3,0	7,7	10,1	2,6	2,2	3,0	3,2
Pierre, argile et verre	2,5	4,7	4,9	5,9	3,3	4,4	3,1	0,9
Autres biens durables	2,3	2,2	2,5	3,8	1,9	2,5	4,8	S.O.
TOTAL DES BIENS DURABLES	3,4	3,5	4,2	3,4	2,1	2,8	2,9	2,6
Produits chimiques	2,1	2,0	2,1	3,2	3,5	3,1	3,5	3,3
Papier	3,6	3,1	1,7	2,2	2,1	1,2	2,2	1,2
Caoutchouc	1,4	2,2	8,4	5,7	2,4	2,5	1,7	2,2
Pétrole	1,3	3,6	2,7	2,5	1,1	1,8	3,2	0,9
Aliments et boissons	2,8	2,7	2,4	2,7	4,0	3,0	3,4	1,9
Textiles	7,9	5,7	5,8	5,7	4,0	8,0	6,7	7,7
Autres biens non durables	1,9	0,8	1,6	1,9	2,2	4,8	3,2	3,9
TOTAL DES BIENS NON DURABLES	2,4	2,7	2,8	2,9	2,5	2,7	3,2	2,2
TOUS LES SECTEURS MANUFACTURIERS	3,0	3,1	3,5	3,1	2,3	2,7	3,1	2,4
Mines	3,5	3,1	4,8	2,8	1,8	3,3	1,3	1,0
Chemins de fer	1,7	1,5	2,0	2,0	6,4	1,0	2,8	2,0
Lignes aériennes	2,2	1,7	1,3	1,5	4,5	0,8	8,2	1,5
Autres moyens de transport	4,8	4,2	1,7	2,8	1,7	4,5	2,7	1,2
Communications	3,4	3,5	2,3	2,1	2,3	2,1	2,2	1,2
Électricité	1,4	0,9	1,3	1,0	0,8	0,9	1,8	0,9
Gaz	0,9	1,1	1,5	0,9	1,3	1,9	0,5	0,3
Commerce et services	3,5	2,4	2,9	2,4	1,7	1,8	3,7	1,2
TOUS LES SECTEURS NON MANUFACTURIERS	3,0	2,4	2,5	2,1	1,8	1,9	2,8	1,1
TOTAL DES ENTREPRISES	2,7	2,6	2,8	2,4	2,0	2,2	2,9	1,6

Source : Idem

Tableau 18

Investissement dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité des salariés en tant que pourcentage des dépenses d'immobilisations États-Unis de 1980 à 1984

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1980	Dépenses prévues 1981	Moyenne prévue pour 1982 à 1984
Fer et acier	1,1	1,2	1,0
Métaux non ferreux	2,0	1,9	1,5
Machines électriques	1,7	1,6	0,9
Machines	3,3	2,5	3,6
Automobiles, camions et pièces	1,0	1,7	1,6
Aérospatiale	0,4	0,5	0,6
Autre matériel de transport	1,2	1,4	1,1
Instruments	1,2	2,0	1,1
Pierre, argile et verre	3,5	4,5	2,0
Autres biens durables	1,9	2,8	1,2
TOTAL DES BIENS DURABLES	1,5	2,2	1,8
Produits chimiques	3,6	4,2	5,0
Papier	1,5	1,6	1,2
Caoutchouc	8,4	12,8	3,5
Pétrole	0,8	0,7	0,3
Aliments et boissons	2,0	2,1	2,1
Textiles	7,9	9,5	7,7
Autres biens non durables	1,8	1,7	2,4
TOTAL DES BIENS NON DURABLES	2,2	2,4	2,0
TOUS LES SECTEURS MANUFACTURIERS	2,0	2,2	1,8
Mines	2,7	2,7	2,6
Chemins de fer	2,1	3,1	2,9
Lignes aériennes	1,3	1,3	1,2
Électricité	1,7	1,7	1,7
Gaz	0,3	0,6	0,5
Communications	1,2	1,2	1,1
Commerce et services	0,4	0,4	0,5
TOUS LES SECTEURS NON MANUFACTUEIRES	1,0	1,0	1,0
TOTAL DES ENTREPRISES	1,4	1,5	1,3

Source : Service d'économique, McGraw-Hill, Annual McGraw-Hill Survey of Investment in Employment Safety and Health, polycopié (McGraw-Hill, New York, 1972 à 1979)

1.4 Dépenses d'immobilisations consacrées à la prévention des accidents dans les entreprises canadiennes

Étant donné la difficulté, sinon l'impossibilité, d'obtenir des données sur les dépenses des employeurs canadiens au chapitre de la prévention des accidents, on a formulé l'hypothèse suivante : à partir du rapport d'enquête de McGraw-Hill et des données recueillies par Statistique Canada sur les dépenses d'immobilisations des employeurs canadiens, on estime les coûts de prévention des accidents pour certains pourcentages hypothétiques des dépenses d'immobilisations consacrées à l'hygiène et la sécurité des travailleurs. Les résultats figurent au tableau 20. Si l'on compare les coûts directs des accidents du travail et les divers niveaux des coûts de prévention des accidents, en tenant compte du fait que les coûts des accidents du travail étaient supérieurs aux investissements annuels des employeurs dans des programmes d'hygiène et de sécurité au travail, on peut conclure que les dépenses du Canada au chapitre de la prévention des accidents n'ont probablement jamais dépassé un pour cent de l'investissement annuel total. Si cette hypothèse se vérifie, on peut alors conclure que les entreprises canadiennes n'ont pas investi plus de 765 millions de dollars au chapitre de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs en 1981.

Tableau 19

Dépenses d'immobilisations et investissements estimatifs au chapitre de l'hygiène et de la sécurité des salariés et coûts directs des accidents du travail au Canada, de 1971 à 1981[1]

Année	Dépenses d'immobilisations en millions de $[2]	Niveaux d'investissement estimatifs au chapitre de l'hygiène et de la sécurité calculé à partir de pourcentages hypothétiques des dépenses d'immobilisations (millions)[3]				Coût direct des accidents du travail fondé sur les réclamations (milliers)[4]
		0,5%	1%	2%	3%	
1971	20 184,0	100,9	201,8	403,7	605,5	319,0
1972	22 218,0	111,1	222,2	444,4	666,5	368,0
1973	26 618,1	133,1	266,2	532,4	798,5	426,0
1974	32 882,2	164,4	328,8	657,6	986,5	521,0
1975	38 216,2	191,1	382,2	764,3	1 146,5	657,0
1976	43 636,3	218,2	436,4	872,7	1 309,1	775,0
1977	46 597,5	233,0	466,0	932,0	1 397,9	857,0
1978	50 359,6	251,8	503,6	1 007,2	1 510,8	995,0
1979	58 354,4	291,8	583,5	1 167,1	1 750,6	1 099,0
1980	65 411,7	327,1	654,1	1 308,2	1 962,4	1 198,0*
1981	76 523,2	382,6	765,2	1 530,5	2 295,7	1 330,0*

[1] À l'exclusion des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

[2] Source : Investissements privés et publics au Canada : Perspective, Statistique Canada, publication n° 61-205.

[3] L'estimation est fondée sur des pourcentages hypothétiques des dépenses d'immobilisations consacrées à la prévention des accidents.

[4] Comprend le coût de règlement des réclamations faites au cours des années précédentes et les indemnités versées au cours de années citées, selon les déclarations des commissions des accidents du travail.

*Prévus

1.5 Coût estimatif de l'application de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail (Occupational Safety and Health Act)

Lorsque les États-Unis ont adopté la Occupational Safety and Health Act (OSHA) en 1970, les manufacturiers s'entendaient dans l'ensemble pour dire qu'elle aurait comme effet à long terme d'accroître la productivité d'au moins 15 % pour l'ensemble des secteurs d'activité. Ils estimaient toutefois qu'à court terme elle aurait un effet désastreux sur les entreprises munies d'un équipement désuet entièrement capitalisé. On peut voir au graphique 4 les coûts supplémentaires découlant de cette loi après 1970. Au cours des deux ou trois premières années, toutes les entreprises ont affecté à l'hygiène et à la sécurité des proportions supérieures de leurs dépenses d'immobilisations que pendant les années subséquentes. Il semble donc que, même dans les usines plus modernes, la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail a peut-être fait monter le coût des opérations de 5 à 10 %. Ashford a énuméré certaines des dépenses importantes liées à l'application de la Loi :

- La multiplication des services de sécurité, d'hygiène et de médecine industrielles offerts en milieu de travail.

- Les changements dans les méthodes, notamment la mise en application de systèmes de fabrication fermés afin de minimiser ou d'éliminer l'exposition à des substances toxiques ou cancérigènes; l'amélioration de la ventilation afin de réduire l'exposition à des poussières industrielles susceptibles d'être dangereuses; et le changement de l'acoustique afin de réduire ou d'éliminer la pollution par le bruit.

- La conception d'un matériel nouveau permettant d'améliorer l'hygiène et la sécurité au travail, par exemple la conception de nouveaux métiers plus silencieux produisant moins de poussière de coton.

- La conception et la mise en usage de substituts des produits dangereux et cancérigènes, par exemple le remplacement de l'amiante par la fibre de verre.

- Les changements dans l'organisation du travail visant à diminuer les risques professionnels, notamment la prolongation des périodes de repos, le raccourcissement de la journée de travail, le ralentissement du rythme de travail et l'adoption d'un système de rotation des emplois afin de réduire les risques d'exposition chronique ou à long terme à des dangers comme le bruit.

- L'éducation des travailleurs et des employeurs au sujet de leurs droits et devoirs en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail; une meilleure initiation des nouveaux employés; la formation technique visant à amener les travailleurs à dépister les risques que présente leur milieu de travail et à prendre les mesures nécessaires pour les réduire.

- La recherche sur les principaux effets des risques sur le bien-être physique et mental des travailleurs; la multiplication des recherches sur la prévention (par opposition aux cures ou aux traitements) en médecine industrielle.

- La formation du personnel à la détection et à la prévention des risques professionnels.

Il importe de noter que bon nombre d'entreprises, dont certaines respectaient déjà la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, ont investi volontairement dans certaines de ces mesures, comme l'installation de protecteurs sur les machines, l'embauchage d'hygiénistes industriels dans les usines et l'affectation d'heures-personnes au désencombrement des aires de travail. La Loi a également entraîné certains frais indirects, ce qui a compliqué le calcul des coûts. En conséquence, toute estimation ne saurait être que très approximative[1], puisque certains coûts pouvant être imputés soit à la législation sur l'hygiène et la sécurité, soit à des investissements volontaires de la part des employeurs.

Malgré toutes les difficultés qu'il y a à déterminer le surcroît de dépenses qu'occasionne la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, la National Association of Manufacturers (NAM) ainsi que Northrup et ses collègues ont mené leurs propres enquêtes. Les résultats figurent aux tableaux 20 et 21. Dans l'enquête de Northrup, la dépense moyenne par travailleur est estimée à 292 $, alors qu'elle est estimée à 260 $ pour la période de 1976 à 1977 dans l'enquête de la National Association of Manufacturers. Cette dernière enquête montre que le coût moyen par travailleur connaît une diminution marginale à mesure que s'accroît la taille de l'entreprise.

---

[1] On trouve un certain nombre d'exemples dans Northrup, The Impact of OSHA.

GRAPHIQUE 5

COÛTS ESTIMÉS PAR TRAVAILLEUR DU RESPECT DES NORMES DE LA LHST, SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE (1976-1977)

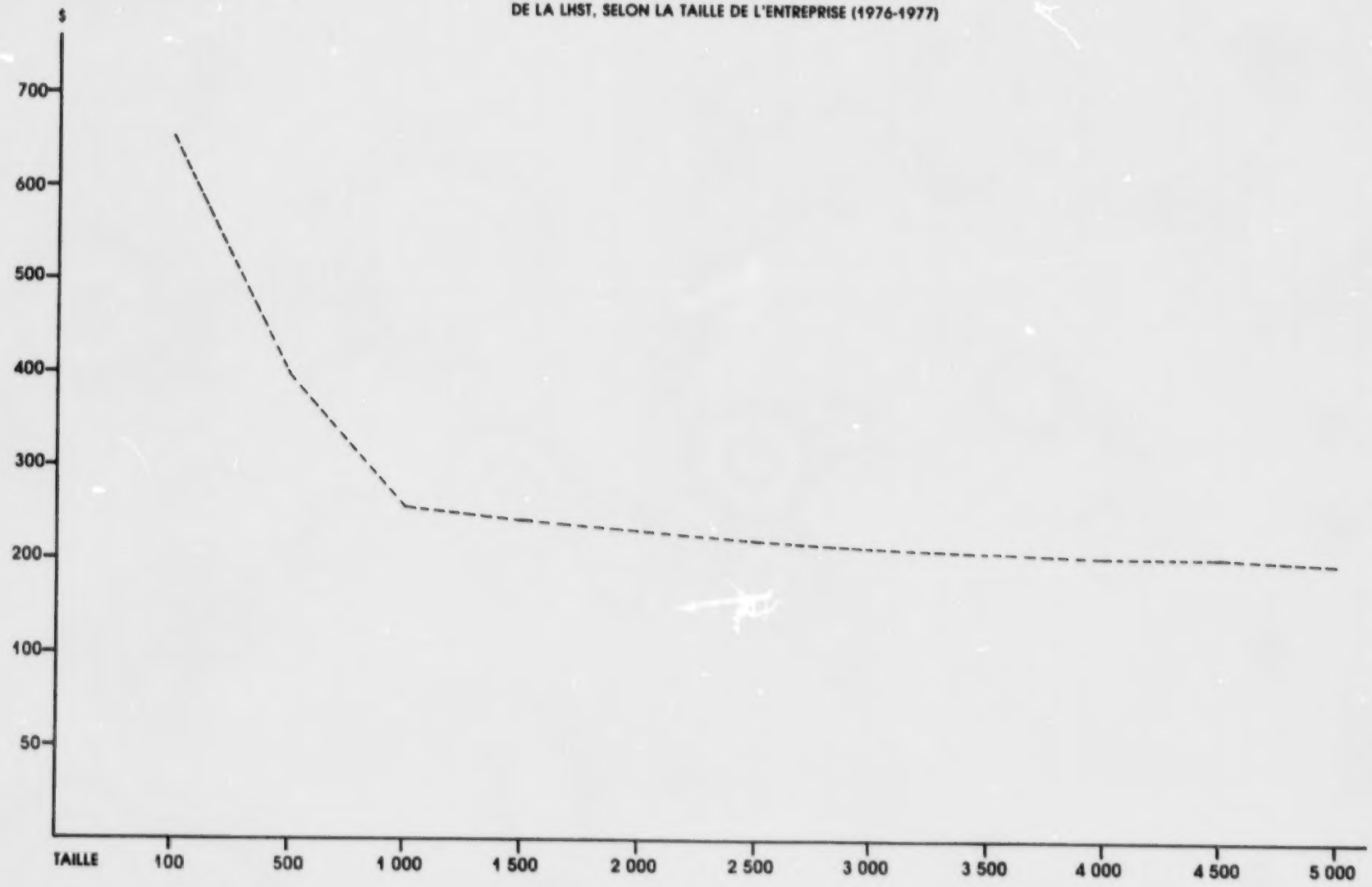

Tableau 20

Estimation du coût total du respect des normes de la OSHA
Enquête de la NAM

Taille de l'entreprise (nombre de salariés)	Total estimé des dépenses (moyenne pondérée)	Dépenses estimées par travailleur
1 à 100	33 000	660
101 à 500	104 000	400
501 à 1 000	212 000	270
1 001 à 2 000	372 000	250
2 001 à 5 000	863 000	245
plus de 5 000	7 146 000	-
		Moyenne 260 $

Source : Ashford, Crisis in the Workplace, fondé sur l'enquête de la NAM, p. 318.

Le dollar de 1976-1977 a servi de base.

Tableau 21

Estimation du coût total du respect des normes de la OSHA
Questionnaire de l'aérospatiale, Service de la recherche industrielle
1976-1977

	Total des dépenses estimées		Taille de l'entreprise (nombre de salariés)		Dépenses estimées par travailleur
	60 000		818		73,35
	50 000		1 055		47,39
	50 000		1 289		38,79
	300 000		2 567		116,87
	350 000		3 400		102,94
	50 000		4 474		11,18
	500 000		6 695		74,68
	20 000 000		7 050		2 836,88
	2 000 000		7 126		280,66
	3 250 000		9 585		339,07
	2 100 000		9 750		215,38
	3 500 000		9 759		358,64
	700 000		10 124		69,14
	60 000		11 475		5,23
	1 000 000		13 991		71,47
	8 553 792		23 576		362,82
	6 000 000		26 500		226,42
	10 000 000		51 292		194,96
Total	58 523 792 $	÷	200 526	=	291,85 $

Source : Questionnaire de l'aérospatiale, Service de la recherche industrielle, The Impact of OSHA, par H.R. Northrup et al., Université de la Pennsylvanie, Service de la recherche industrielle.

1.6 Dépenses des commissions des accidents du travail au chapitre de la prévention des accidents au Canada en 1978-1979

Chacune des commissions des accidents du travail exerce un certain nombre d'activités en vue de promouvoir l'hygiène et la sécurité dans l'industrie et d'éliminer les conditions et les facteurs pouvant causer des accidents et des maladies. Parmi ces activités, on retrouve l'hygiène industrielle et les inspections mécaniques normatives, les services de premiers soins, la recherche, l'éducation, les services de laboratoire, les réunions portant sur la sécurité, l'application des normes relatives aux opérations de fabrication et de transformation, l'élaboration de normes de sécurité et autres activités du genre. Les programmes varient selon les provinces. Comme le montre le tableau 22, environ 3 % du coût de l'indemnisation peut être imputé à la prévention.

Tableau 22

Coût direct de l'indemnisation et dépenses des CAT au chapitre de la prévention des accidents

	Coût de l'indemnisation (en millier de $)		Dépenses des CAT au chapitre de la prévention des accidents (en milliers de $) (%)		(en milliers de $) (%)	
	1978	1979	1978		1979	
Colombie-Britannique	132 452	159 816	6 742	(5,09 %)	6 985	(4,37 %)
Alberta	73 887	86 431	2 723	(3,69 %)	3 249	(3,76 %)
Saskatchewan	29 847	35 648	1 143	(3,83 %)	1 236	(3,47 %)
Manitoba	21 459	24 578	703	(3,28 %)	724	(2,95 %)
Ontario	402 940	431 195	13 484	(3,35 %)	15 277	(3,54 %)
Québec	280 594	298 725	4 068	(1,45 %)	4 858	(1,63 %)
Nouveau-Brunswick	17 377	21 110	637	(3,67 %)	740	(3,51 %)
Nouvelle-Écosse	25 486	29 033	210	(0,82 %)	236	(0,81 %)
Île-du-Prince Édouard	2 015	2 598	22	(1,09 %)	32	(1,23 %)
Terre-Neuve	10 218	9 528	47	(0,46 %)	566	(5,94 %)
Total	994 260	1 098 662	29 779	(3,00 %)	33 903	(3,09 %)

Nota : Le pourcentage est établi par rapport au coût de l'indemnisation.

1.7 Comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail - coût et financement

On s'entend généralement pour dire qu'une entreprise se classe bien au chapitre de l'hygiène et de la sécurité au travail lorsque le syndicat fournit constamment à la direction des renseignements, des suggestions et des conseils qui sont appréciés. Même si les représentants syndicaux prévilégient la collaboration et participent à la résolution des problèmes, ils sont aussi disposés à exercer des pressions au besoin pour obtenir des résultats.

Cependant, le tableau 23 montre que 30,4 pour cent des travailleurs canadiens oeuvrant dans les secteurs d'activité énumérées ne sont protégés ni par des comités ni par des programmes de sécurité.

Seulement 31,8 pour cent des travailleurs sont protégés à la fois par des programmes et des comités de sécurité, 12,8 pour cent par des comités de sécurité seulement et 25 % par des programmes de sécurité seulement.

La Saskatchewan et le Québec ont incorporé dans leurs lois des dispositions exigeant la création de comités de sécurité mixtes, lesquels se composent à la fois de représentants des travailleurs et de représentants de la direction. Il est difficile d'estimer le coût que ces dispositions imposent aux entreprises de ces provinces.

Tableau 23

Comités de sécurité industrielle en mars 1981 (à l'échelle du Canada)

Secteur d'activité	Aucune provision	Programme de sécurité	Comité de sécurité	Programme et comité de sécurité	Nombre total de travailleurs
	(Les chiffres inscrits entre parenthèses sont des pourcentages.)				
Forêts	980 (5,2)	7 665 (40,4)	1 695 (8,9)	8 645 (45,5)	18 985
Pêche	2 750 (21,2)	8 720 (67,2)	-	1 550 (12,0)	12 970
Mines	1 255 (1,9)	3 850 (5,9)	1 635 (2,5)	58 305 (89,6)	65 045
Fabrication	91 393 (15,4)	108 490 (18,3)	116 915 (19,8)	275 118 (46,5)	591 916
Transport, communications et services	122 590 (29,7)	154 496 (37,4)	16 995 (4,1)	119 010 (28,8)	413 091
Commerce	36 200 (32,5)	22 410 (20,1)	18 810 (16,9)	33 955 (30,5)	111 375
Finances et assurances	640 (10,0)	1 455 (22,6)	3 360 (52,3)	975 (15,2)	6 430
Services communautaires, commerciaux et personnels	430 965 (58,3)	84 570 (11,4)	132 170 (17,9)	91 290 (12,4)	738 995
Secteur public	65 320 (12,7)	225 937 (44,1)	24 830 (4,8)	196 435 (38,3)	512 522
Total	752 093 (30,4)	617 593 (25,0)	316 410 (12,8)	785 233 (31,8)	2 471 329

Source : Travail Canada, Dispositions de conventions collectives au Canada groupant 200 employés et plus dans l'industrie manufacturière, mars 1981.

1.8 Situation au Québec (tableau 25)

La santé et la sécurité au travail, rapport du gouvernement du Québec publié en 1977, mentionne que :

Le coût d'exploitation des comités mixtes sera fonction principalement du temps que les membres y consacreront au lieu de leur travail ordinaire et pour lequel l'employeur devra les payer. Pour plusieurs raisons il est impossible de prévoir des chiffres exacts. Premièrement, on ne connaît pas le nombre d'entreprises qui choisiront d'instaurer des comités mixtes. Deuxièmement, la fréquence et la durée des réunions pourra varier considérablement d'une entreprise à l'autre. On peut en dire autant du nombre de représentants qu'auront les employés et la direction à l'intérieur du comité. Malgré ces difficultés, le gouvernement voulait avoir une idée du coût de fonctionnement des comités mixtes. Les estimations figurant dans les tableaux sont fondées sur les hypothèses les plus " réalistes " et sur des chiffres actuels. En moyenne, le fonctionnement des comités mixtes pourrait coûter chaque année entre 1 954 $ et 11 570 $ par entreprise, selon sa taille. Le plan de création des comités mixtes serait d'abord mis en oeuvre dans les entreprises employant plus de dix travailleurs et ayant une moyenne annuelle de six accidents et maladies ou plus par centaine de travailleurs et de 40 jours ou plus de perdus par accident. Selon Statistique Canada et la Commission des accidents du travail, si toutes les provinces mettaient sur pied des comités mixtes, il y en aurait quelque 8 000 au total.

En Saskatchewan, la composition des comités et la taille des entreprises s'établissent ainsi :

Tableau 24

Taille du comité de sécurité

Membres	Taille de l'entreprise (travailleurs)
4	de 10 à 100
6	de 100 à 499
10	500 et plus

Tableau 25

Coût de fonctionnement estimatif des comités mixtes, selon le type de couverture
Situation au Québec (en dollars de 1978)

Taille de l'entreprise	Nombre d'entreprises visées	Nombre de représentants		Réunions des comités mixtes		Visites de contrôle des comités mixtes	
(nombre de travailleurs)		Par comité	Pour toutes les entreprises	Nombre/ année	Durée en heures	Nombre/ année	Durée en heures
10 à 49	5 990	4	23 950	4	2	4	2
50 à 99	970	4	3 880	12	2	4	2
100 à 199	576	6	3 640	12	2	4	2
200 à 499	315	6	1 955	12	3	12	3
500 et plus	131	10	1 314	12	3	12	4
Total	7 982		34 559				

Formation Comités mixtes				Total annuel des heures-personnes	Moyenne des salaires horaires et des avantages sociaux	Coût du temps accordé (par année)	Frais de soutien	Coût total par année	Coût moyen annuel par entreprise
Nombre/ année	Durée en heures	Nombre/ année	Durée en heures						
					$	$	$	$	$
6	4	2	5	1 197 500	8,50	10 178 750	1 526 812	11 705 562	1 954
6	4	2	5	256 080	8,50	2 176 680	326 502	2 503 382	2 580
6	4	2	5	228 360	8,50	1 941 060	291 159	2 232 219	3 875
6	4	2	5	207 230	8,50	1 761 455	264 218	2 025 673	6 430
6	4	2	5	155 052	8,50	1 317 942	197 691	1 515 633	11 570
				2 044 222	8,50	17 375 887	2 606 382	19 982 469	2 503

Source : Gouvernement du Québec, La santé et la sécurité au travail, 1978.

1.9 Rentabilité des activités de sécurité

En 1976, après avoir terminé une enquête sur 140 entreprises du Texas fabriquant des produits chimiques, des produits du papier et des produits du bois, Foster C. Rinefort a entrepris une étude sur la rentabilité des activités de sécurité. Pour établir les critères servant à déterminer le rapport efficacité/coût, il a comparé le coût des activités de sécurité par employé et le coût des accidents du travail par employé. Il a classé les secteurs d'activité selon la taille des différentes entreprises. Les petites entreprises sont celles qui ont moins de 50 employés à plein temps, les entreprises de taille moyenne sont celles qui comptent de 50 à 200 employés à plein temps et les grosses entreprises, celles qui en ont plus de 200. Pour évaluer les différences entre les entreprises où le coût des accidents du travail était faible et celles où il était élevé, il a utilisé la combinaison de variables suivante :

- les activités de gestion liées à la sécurité
- le personnel affecté aux activités de sécurité et d'hygiène
- l'initiation des nouveaux employés à la sécurité
- les règles de sécurité
- les activités conçues pour empêcher que les employés se désintéressent de la sécurité
- les réunions axées sur la sécurité
- les inspections de sécurité
- le matériel de protection personnelle
- la surveillance ou l'amélioration de ce qui présente des risques à la sécurité
- les examens médicaux
- les installations, le matériel et le personnel affectés aux soins médicaux et au traitement des blessures
- les activités de sécurité en dehors des heures de travail
- la formation des employés expérimentés
- la tenue des dossiers de sécurité
- le nombre d'employés à plein temps (équivalence)

- l'étendue des responsabilités, définie comme étant le nombre de travailleurs horaires relevant de chaque surveillant de premier niveau.

Le rapport coût-efficacité pour les 16 activités de sécurité énumérées ci-dessus a été établi pour estimer l'effet des dépenses. La mesure de l'efficacité est indiquée comme étant un dollar par employé par activité donnée, en comparaison au coût des accidents du travail par employé. Si l'activité est rentable, un des résultats de ces dépenses serait une forte diminution du coût des accidents du travail. Un deuxième résultat pourrait être que le coût subi par l'employeur à cause des accidents du travail tombe au dessous du coût de l'activité, soit entre un cent et un dollar pour chaque dollar dépensé par employé. Ce résultat est considéré partiellement rentable. Un troisième résultat peut être une augmentation du coût des accidents du travail, indiquant que les entreprises qui dépensent le plus pour ces activités subissent un coût plus élevé pour les accidents du travail. Cela est jugé non rentable.

Dans le tableau 26, les activités indiquées au-dessus de la ligne horizontale dans chaque groupe de données par secteur d'activité et taille d'entreprise sont rentables, c'est-à-dire qu'elles ont entraîné une réduction du coût des accidents du travail supérieure aux sommes dépensées pour les activités de prévention. Les activités énumérées au-dessous de la ligne horizontale ne sont pas rentables.

L'étude ne permet cependant pas de conclure que les activités non rentables sont aussi non souhaitables. Elle laisse supposer que, aux niveaux actuels des dépenses, pour réduire encore plus le coût des accidents du travail dans les secteurs d'activité visés, le meilleur moyen est d'augmenter les sommes affectées aux activités les plus rentables. Comme l'indique le tableau 27, il n'est ni facile ni simple de déterminer la meilleure façon de réduire le coût des accidents du travail. Mais, il existe bel et bien un rapport entre le coût des activités de sécurité et le coût des accidents.

Toutefois, le coût des activités de sécurité aussi bien que le coût des accidents du travail (tels que présentés dans le tableau 27) peuvent varier selon les programmes de sécurité. Comme on l'a mentionné précédemment, il faudrait accorder plus d'importance aux aspects non techniques de la question, c'est-à-dire aux facteurs humains.

Les activités rentables sont, dans l'ordre décroissant : les règles de sécurité, les activités en dehors des heures de travail, la formation, l'initiation des nouveaux employés, les réunions, ainsi

que les installations, le matériel et le personnel affectés aux soins médicaux. Les règles de sécurité sont l'activité la plus rentable, parce que les entreprises qui ont dépensé le plus pour en établir et en instaurer ont évalué les dangers d'un grand nombre de tâches et communiqué une bonne part des résultats aux employés. Le tableau 27 donne les proportions (%) du coût total des activités de sécurité et des accidents, en fonction des salaires annuels moyens dans les secteurs d'activité visés par l'étude.

Tableau 26

Classement par ordre décroissant de la rentabilité d'activités données par rapport au coût des accidents du travail par employé, dans les entreprises fabriquant des produits chimiques, des produits du papier et des produits du bois au Texas.

Taille de l'entreprise	Produits chimiques	Produits du papier	Produits du bois
Petite	Activité hors travail	Activité hors travail	Initiation
	Dossiers	Examens physiques	Formation
	Formation	Initiation	Réunions
	Règles de sécurité	Personnel	Gestion
	Inspections	Responsabilité	Responsabilité
	Surveillance	Surveillance	Règles
	Gestion	Inspections	Matériel de protection
	Personnel	Réunions	Examens physiques
	Initiation	Gestion	Intérêt
	Matériel de protection	Soins médicaux	
	Examens physiques	Dossiers	
Moyenne	Gestion	Soins médicaux	Règles de sécurité
	Activité hors travail	Formation	Formation
	Règles de sécurité	Matériel de protection	Gestion
	Soins médicaux	Intérêt	Soins médicaux
	Matériel de protection	Initiation	Personnel
	Formation	Responsabilité	Responsabilité
	Réunions	Surveillance	Surveillance
	Responsabilité	Inspections	Réunions
	Initiation	Examens physiques	Initiation
	Intérêt	Gestion	Examens physiques
	Examens physiques	Règles de sécurité	Dossiers
	Dossiers		
Grosse	Activité hors travail	Activité hors travail	Soins médicaux
	Examens physiques	Dossiers	Dossiers
	Inspections	Intérêt	Intérêt
	Soins médicaux	Inspections	Responsabilité
	Formation	Réunions	Réunions
	Responsabilité	Formation	Survaillance
	Surveillance	Responsabilité	Examens physiques
	Personnel	Personnel	Initiation
	Initiation	Initiation	Personnel
	Dossiers	Gestion	Formation
	Intérêt		Matériel de protection
	Gestion		Règles de sécurité
			Gestion

Nota : Les activités énumérées au-dessus de la ligne horizontale dans chaque groupe sont rentables; celles au-dessous ne le sont pas.

Source : Foster, R.C. Jr., A Study of Some of the Costs and Benefits Related to Occupational Safety and Health in Selected Texas Industries, 1976.

Tableau 27

Salaires horaires, coût des programmes de sécurité et coût des accidents du travail dans trois secteurs d'activité

	Secteur d'activité		
	Produits chimiques	Produits du papier	Produits du bois
	$	$	$
Salaires annuels des travailleurs rémunérés à l'heure	10 092	8 136	6 274
Coût des programmes de sécurité, exprimé en pourcentage des salaires	6,1 %	3,3 %	3,1 %
Coût des accidents du travail, exprimé en pourcentage des salaires	2,3 %	3,8 %	10,6 %
Coût total des programes de sécurité et des accidents du travail, exprimé en pourcentage des salaires	8,4 %	7,1 %	13,7 %

CHAPITRE 2

SECTEURS D'ACTIVITÉ DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE
CODE CANADIEN DU TRAVAIL, PARTIE IV

Ce chapitre a pour objet d'examiner le coût, en dollars et en jours perdus, que subissent les secteurs d'activité de compétence fédérale. Actuellement, environ 3 500 employeurs sont assujettis à la Partie IV du Code canadien du travail, qui concerne la sécurité et l'hygiène au travail. Ainsi, 600 000 travailleurs sont assujettis à ces dispositions du Code. Chaque année, les employeurs ayant au moins cinq employés sont tenus de soumettre à Travail Canada un rapport sur les accidents du travail. Au nombre de 2 500, ils représentent 71,4 % de tous les employeurs et emploient environ 450 000 travailleurs. Les employeurs sont classés selon les secteurs d'activité suivants :

- Transport aérien
- Services bancaires
- Ponts et tunnels
- Radiodiffusion
- Communications
- Sociétés de la Couronne
- Aliments pour animaux, farine et graines
- Silos à grains
- Services de débardeurs
- Mines
- Pipe-lines
- Service de postes à contrat -
- Chemins de fer
- Transport routier

2.1 Coût des accidents du travail dans les secteurs d'activité de compétence fédérale

Comme on peut le voir dans la formule de rapport (annexe 6), aucun coût exact des accidents du travail n'est disponible. Cependant, d'après le coût moyen par réclamation dans chaque province, tel que calculé à partir des données des commissions des accidents du travail, il est possible d'en estimer le coût direct dans les secteurs d'activité de compétence fédérale, pour chaque province et pour l'ensemble du Canada. Cette information se trouve au tableau 28.

Tableau 28

Coût direct estimé des accidents du travail par province
Secteurs d'activité de compétence fédérale, de 1973 à 1979

année	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	C.-B.	Terr.	Total
					coût en milliers de dollars (les chiffres entre parenthèses sont des pourcentages)							
1973	133(0,5)	10(-)	1 629(6,0)	1 271(4,7)	8 046(29,7)	6 384(23,6)	2 005(7,4)	1 133(4,2)	3 628(13,4)	2 675(9,9)	174(0,6)	27 088
1974	167(0,5)	11(-)	2 204(7,0)	1 202(3,8)	8 410(26,8)	8 223(26,2)	2 388(7,6)	1 171(3,7)	3 272(10,4)	4 025(12,8)	290(0,9)	31 363
1975	153(0,4)	9(-)	2 428(6,8)	1 061(3,0)	9 529(26,8)	10 771(30,3)	1 990(5,6)	1 148(3,2)	2 970(8,4)	4 930(13,9)	548(1,5)	35 537
1976	174(0,4)	12(-)	3 321(8,0)	1 105(2,7)	10 407(25,0)	13 124(31,5)	2 744(6,6)	1 216(2,9)	3 719(8,9)	5 439(13,1)	363(0,9)	41 624
1977	258(0,6)	13(-)	3 944(8,6)	647(1,4)	10 910(23,9)	14 889(32,6)	2 622(5,7)	1 408(3,1)	4 223(9,3)	6 319(13,9)	390(0,9)	45 623
1978	338(0,7)	22(-)	3 874(7,5)	678(1,3)	12 982(25,1)	18 256(35,3)	2 848(5,5)	1 652(3,2)	3 867(7,5)	6 992(13,5)	242(0,5)	51 751
1979	325(0,5)	37(0,1)	4 093(6,9)	1 486(2,5)	15 797(26,5)	19 510(32,8)	3 524(5,9)	1 684(2,8)	3 623(6,1)	9 168(15,4)	262(0,4)	59 509

[1] Le coût estimé correspond au coût moyen des réclamations au niveau provincial multiplié par le nombre d'accidents déclarés par les employeurs. Le coût direct comprend les frais médicaux, les indemnités de salaire et les pensions.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 29

Coût total estimé
Secteurs d'activité de compétence fédérale, 1973 à 1979

Année	Coût direct (en milliers de $)	Coût total[1] (coût direct et indirect en milliers de $) multiplié par									
		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1973	27 088	54 176	81 264	108 352	135 440	162 528	189 616	216 704	243 792	270 880	297 968
1974	31 363	62 726	94 089	125 452	156 815	188 178	219 541	250 904	282 267	313 630	344 993
1975	35 537	71 074	106 611	142 148	177 685	213 222	248 759	284 296	319 833	355 370	390 907
1976	41 624	83 248	124 872	166 496	208 120	249 744	291 368	332 992	374 616	416 240	457 864
1977	45 623	91 246	136 869	182 492	228 115	273 738	319 361	364 984	410 607	456 230	501 853
1978	51 751	103 502	155 253	207 004	258 755	310 506	362 257	414 008	465 759	517 510	569 261
1979	59 509	119 018	178 527	238 036	297 545	357 054	416 563	476 072	535 581	595 090	654 599

[1] Voir le texte pour l'explication des procédures d'estimation du coût indirect et du coût total. Coût total = coût direct + coût indirect. Coût indirect = coût direct multiplié par x.

2.2 Jours de travail perdus - Secteurs d'activité de compétence fédérale

Au cours de la période visée, les employeurs assujettis à la législation fédérale* ont déclaré 120 210 accidents non mortels ayant entraîné une invalidité et 221 accidents mortels. On estime que le temps perdu représente plus de 3 millions de jours de travail productifs (tableau 30).

Tableau 30

Accidents et jours perdus
Secteurs d'activité de compétence fédérale
de 1973 à 1979

Année	Accidents non-mortels	Estimation des jours perdus[1]	Accidents mortels	Estimation des jours perdus par suite des accidents mortels[2]	Estimation du total de jours perdus[3]
1973	14 697	367 425	20	3 000	370 425
1974	16 941	423 525	25	3 750	427 275
1975	15 304	382 600	39	5 850	388 450
1976	17 100	427 500	39	5 850	433 350
1977	18 042	451 050	33	4 950	456 000
1978	18 709	467 725	14	2 100	469 825
1979	19 417	485 425	51	7 650	493 075
Total	120 210	3 005 250	221	33 150	3 038 400

Nota :

[1] Nombre d'accidents non mortels x (25 jours + délai de carence)

[2] Nombre d'accidents mortels x 150 jours

[3] (1) + (2)

*Travail Canada, Les accidents du travail et les maladies professionnelles au Canada, 1979.

CHAPITRE 3

FONCTION PUBLIQUE, SOCIÉTÉS DE LA COURONNE ET ORGANISMES FÉDÉRAUX

Dans le présent chapitre, on examine ce que les accidents du travail coûtent au gouvernement fédéral.

Conformément à la Loi fédérale sur l'indemnisation des employés de l'État, Travail Canada traite les réclamations faites pour le compte des employés de la Fonction publique du Canada, des sociétés de la Couronne et des organismes fédéraux. Ce sont les commissions des accidents du travail provinciales qui règlent les réclamations. Pour l'année financière 1978-1979, le nombre d'employés protégés par la Loi était d'environ 355 000; de ce nombre 310 000 étaient visés par la Politique de sécurité professionnelle du Conseil du Trésor. Le montant total de toutes les indemnités versées chaque année ne cesse d'augmenter. Depuis 1974, les dépenses pour les services médicaux et hospitaliers, ainsi que les indemnités salariales se sont accrues de 38 % dans la Fonction publique fédérale et de 30 % dans les sociétés de la Couronne et les organismes gouvernementaux. À cela, il faut ajouter les sommes versées aux commissions des accidents du travail pour les services d'administration, c'est-à-dire 10 à 20 % du coût total.

Le tableau 33 indique ce qu'a coûté l'indemnisation par année financière, durant la période de 1969-1970 à 1979-1980. Ces dépenses représentent les paiements effectués par toutes les commissions des accidents du travail au titre du règlement des réclamations seulement; elles ne comprennent pas le coût des pertes de salaire. Les données sur les coûts sont établies d'après les factures envoyées par chaque commission aux services financiers de Travail Canada, mais peuvent également comprendre des coûts originaires. Les coûts ne sont pas répartis par type d'accident.

Pour obtenir des chiffres plus exacts, il peut être nécessaire d'employer un système ouvert de mise à jour des données sur les coûts et les jours de travail perdus, pour chaque type d'accident, de façon à conserver indéfiniment dans le système tous les dossiers actifs. Pour ce, il faut inévitablement une grande capacité de mémoire et de traitement, ainsi que des ressources humaines suffisantes. Travail Canada a cherché à faciliter la tâche en concevant, il y a environ 12 ans, un système prévoyant le jour limite pour la mise à jour. Actuellement, le système informatique fait la mise à jour sur une période variant de deux et demi à trois ans et demi, suivant le mois et l'année de l'introduction des premières données dans le système. Par exemple, si les premières données sont introduites au cours de l'année financière 1978-1979, on peut les mettre à jour au cours des années suivantes :

d'avril 1978 au 31 mars 1979
d'avril 1979 au 31 mars 1980
d'avril 1980 au 31 mars 1981

Peu importe donc la date de l'accident, la réclamation codée par la région concernée, et transmise à Ottawa pour le traitement informatique au début de l'année financière 1978-1979, est mise à jour sur un fichier permanent jusqu'au 31 mars 1981, plus une prolongation de six mois, avant d'être transférée au fichier historique. Cependant, une réclamation introduite dans le système le 31 mars 1979 est mise à jour pendant deux ans et demi. Les données codées introduites en avril 1980 sont mises à jour jusqu'en 1983, donc pour une période de trois ans et demi.

Ces délais s'expliquent du fait qu'environ 98 % des dossiers de réclamation des commissions des accidents du travail sont fermés en moins de deux ans (voir le tableau 9.)

Les tableaux 31 et 32 montrent que les jours perdus et les coûts accumulés dans les rapports finals, deux ans plus tard peuvent être estimés en multipliant les données initiales sur les jours perdus et les coûts par 1,3 et 1,5 respectivement.

On a appliqué une méthode d'imputation pour estimer le coût des accidents du travail lorsqu'ils n'étaient pas enregistrés dans les documents de base. Par exemple, lorsque les jours perdus et les coûts n'étaient pas enregistrés, on a utilisé, pour l'année financière 1978-1979, le chiffre de 104 $ dans le cas des travailleurs ayant reçu seulement des soins médicaux et de 1 710 $ dans le cas des travailleurs ayant perdu des jours de travail. En outre, on a estimé à 30 le nombre de jours civils perdus et à 21 (68 % de 30 jours), le nombre de jours ouvrables perdus. Les coûts estimatifs sont indexés annuellement d'après l'indice des prix à la consommation et l'indice des soins de santé personnels. Les estimations de coût figurent au tableau 35.

Comme le montre le tableau 36, la moyenne des coûts des accidents du travail et des jours perdus dans la Fonction publique fédérale est inférieure à celle des sociétés de la Couronne et des organismes fédéraux. Cela vient peut-être du fait que les sociétés de la Couronne comptent 54 % de cols bleus, tandis que la Fonction publique n'en compte que 27 %.

Tableau 31

Comparaison des jours perdus et du coût d'indemnisation à la fin de l'année financière et deux ans plus tard - de 1970 à 1976 - Fonction publique fédérale

	JOURS PERDUS			COÛT TOTAL		
	Données initiales	Données finales	Rapport I/F	Données initiales	Données finales	Rapport I/F*
1970-1971	188 770	220 320	1,1671	4 204 547	6 094 047	1,4494
1971-1972	174 337	233 767	1,3409	4 569 094	6 620 648	1,4490
1972-1973	216 210	268 400	1,2414	5 404 115	7 863 138	1,4550
1973-1974	218 365	273 615	1,2530	5 847 129	8 745 385	1,4957
	Rapport moyen : 1,2506			Rapport moyen : 1,4623		

Données finales estimatives

	Données initiales	Données estimatives	Données initiales	Données estimatives
1974-1975	222 159	277 830	6 460 907	9 447 780
1975-1976	232 055	290 210	8 567 563	12 528 350

*I = données initiales
F = données finales

Tableau 32

Comparaison des jours et du coût d'indemnisation à la fin de l'année financière et deux ans plus tard - organismes employeurs qui ne relèvent pas du Conseil du Trésor

	Société de la Couronne organismes			Société de développement du Cap-Breton		
	JOURS PERDUS					
Année	Données initiales	Données finales	Rapport I/F	Données initiales	Données finales	Rapport I/F
1970-1971	15 891	19 885	1,251	50 921	58 280	1,145
1971-1972	12 483	16 780	1,344	48 435	59 083	1,220
1972-1973	16 254	19 868	1,222	52 843	56 801	1,075
1973-1974	17 971	24 411	1,358	42 065	45 234	1,075
		Rapport moyen	1,294		Rapport moyen	1,129
	DONNÉES FINALES ESTIMATIVES					
	Données initiales	Données estimatives		Données finales	Données estimatives	
1974-1975	18 655	24 140		44 432	50 163	
1975-1976	19 305	24 981		48 120	54 327	
	Données initiales	Données finales	Rapport I/F	Données initiales	Données finales	Rapport I/F
1970-1971	535 011	701 144	1,311	1 191 975	4 447 181	3,731
1971-1972	398 774	523 966	1,314	2 648 287	6 558 478	2,476
1972-1973	525 264	752 897	1,433	1 460 384	2 366 065	1,620
1973-1974	660 421	1 338 908	2,027	1 339 354	1 993 989	1,489
		Rapport moyen	1 521		Rapport moyen	2,329
	Données initiales	Données estimatives		Données initiales	Données estimatives	
1974-1975	917 502	1 395 520		1 509 201	3 514 929	
1975-1976	991 753	1 508 456		1 590 171	3 703 508	

Tableau 33

Indemnités versée par année financière
(gouvernement fédéral)

1979-1980	Sociétés	11 105 287 $
	Ministères	14 913 362
	Total	26 018 649 $
1978-1979	Sociétés	9 413 500 $
	Ministères	12 754 838
	Total	22 168 338 $
1977-1978	Sociétés	8 913 258 $
	Ministères	10 468 314
	Total	19 381 572 $
1976-1977	Sociétés	7 258 194 $
	Ministères	10 132 196
	Total	17 390 390 $
1975-1976	Sociétés	5 871 842 $
	Ministères	7 775 254
	Total	13 647 096 $
1974-1975	Sociétés	4 934 924 $
	Ministères	6 904 121
	Total	11 839 045 $
1973-1974	Sociétés	3 250 612 $
	Ministères	6 791 425
	Total	10 042 037 $
1972-1973	Sociétés	2 783 832 $
	Ministères	6 369 439
	Total	9 153 271 $
1971-1972	Sociétés	2 273 967 $
	Ministères	5 412 674
	Total	7 686 641 $

Tableau 33 (suite)

1970-1971	Sociétés	2 260 962 $
	Ministères	4 135 035
	Total	6 395 997 $
1969-1970	Sociétés	2 463 152 $
	Ministères	3 392 505
	Total	5 855 657 $

Tableau 34

Expérience d'accidents du travail
ministères, sociétés de la Couronne et organismes fédéraux
1977-1978 et 1978-1979

Nombre d'accidents	Ministères fédéraux	Sociétés de la Couronne et organismes fédéraux
1977-1978		
Accidents n'ayant pas entraîné d'invalidité	12 187	1 839
Accidents ayant entraîné une invalidité		
Congé résultant d'accidents*	14 920	846
Indemnités*	1 529	2 156
Invalidité partielle permanente	151	71
Invalidité totale permanente	1	0
Accidents mortels	12	7
Total des accidents ayant entraîné une invalidité	16 613	3 080
Total des accidents	28 800	4 919
1978-1979		
Accidents n'ayant pas entraîné d'invalidité	11 256	1 949
Accidents ayant entraîné une invalidité		
Congé résultant d'accidents*	13 532	667
Indemnités*	1 098	2 364
Invalidité partielle permanente	219	113
Invalidité totale permanente	0	1
Accidents mortels	10	15
Total des accidents ayant entraîné une invalidité	14 859	3 160
Total des accidents	26 115	5 109

*Les cas de congés résultant d'accidents diffèrent des cas d'indemnisation, du fait que, dans les premiers, les employeurs paient 100 % du salaire.

Tableau 35

Coût des accidents du travail
ministères, sociétés de la Couronne et organismes fédéraux
1977-1978 et 1978-1979

Coût	Ministères fédéraux	Sociétés de la Couronne et organismes fédéraux
	($)	($)
1977-1978		
Soins médicaux	2 312 851	377 138
Congés résultant d'accidents	13 051 071	804 431
Indemnités	2 223 597	3 176 721
Pensions (Valeur capitalisée)	1 182 260	775 772
Coût total	18 769 779	5 134 062
1978-1979		
Soins médicaux	3 246 777	1 021 213
Congés résultant d'accidents	11 143 842	622 430
Indemnités	1 487 621	3 179 590
Pensions (Valeur capitalisée)	1 951 312	1 258 201
Coût total	17 829 552	6 081 434

GRAPHIQUE 6

MOYENNE DES JOURS DE TRAVAIL PERDUS 1971 À 1979

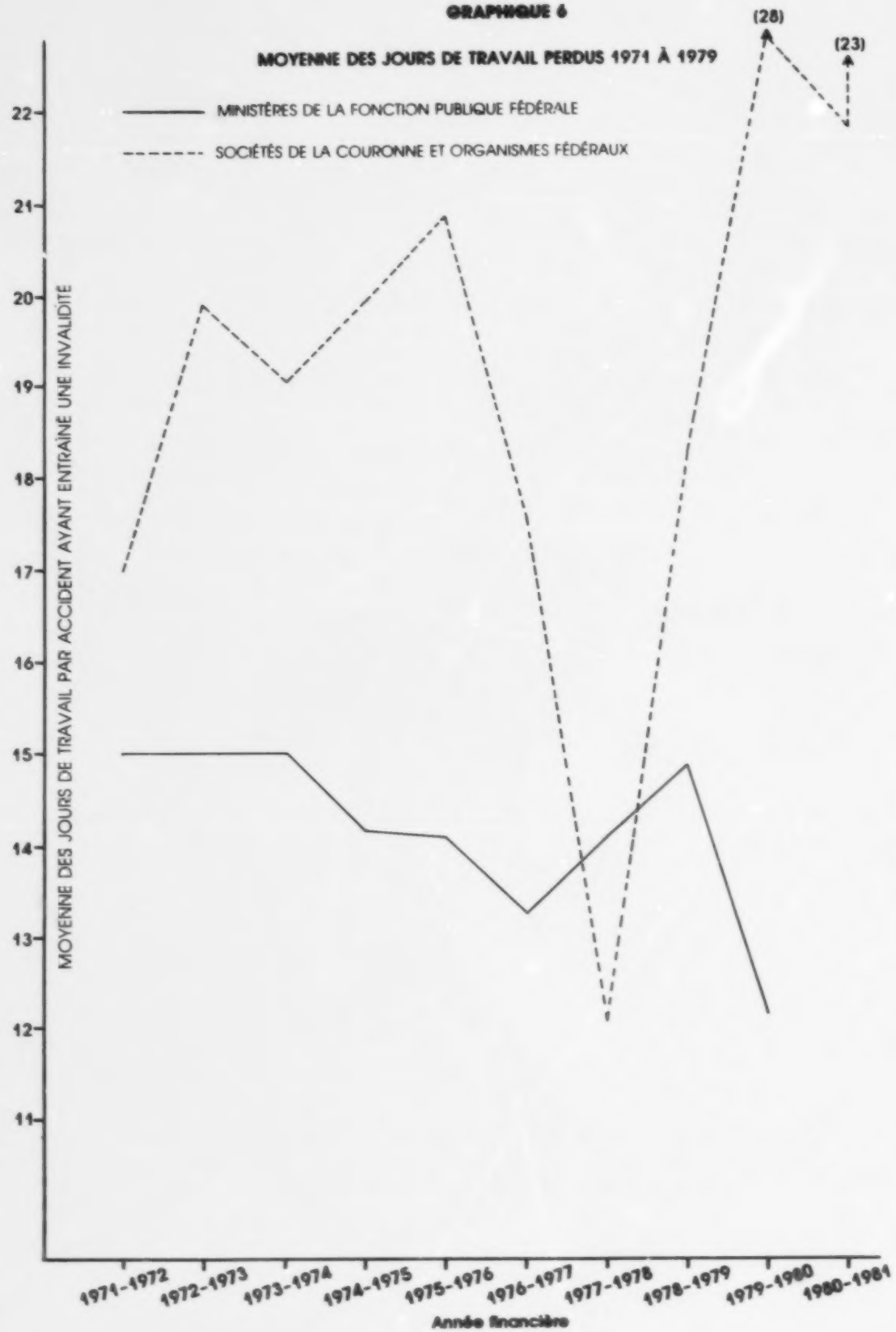

Tableau 36

Jours et jours de travail perdus par les travailleurs assujettis à la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État de 1971-1972 à 1979-1980

	Ministères de la Fonction publique fédérale			Sociétés de la Couronne et organismes fédéraux		
Année financière	Jours de travail perdus	Moyenne des jours perdus	Moyenne des jours de travail perdus	Jours de travail perdus	Moyenne des jours perdus	Moyenne des jours de travail perdus
1971-1972	160 000	22	15	52 000	25	17
1972-1973	184 000	22	15	53 000	29	20
1973-1974	187 000	22	15	48 000	28	19
1974-1975	187 000	21	14	54 000	29	20
1975-1976	187 000	21	14	56 000	31	21
1976-1977	186 000	19	13	49 000	25	17
1977-1978	234 000	19	14	53 000	17	12
1978-1979	222 000	21	15	88 000	35	28
1979-1980[P]	165 000	18	12	70 000	31	23

[P] Préliminaire

Tableau 37

Estimation du coût direct et du coût indirect des accidents du travail, par année financière, dans les ministères du gouvernement fédéral, les sociétés de la Couronne et les organismes fédéraux assujettis à la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État, de 1970-1971 à 1979-1980

Année financière	Total des accidents	Estimation du du coût direct en $	Coût direct par accident en $	Estimation du coût indirect[1], en $	Coût indirect par accident, en $
			Sociétés de la Couronne et organismes fédéraux[2]		
1970-1971	4 419	5 148 325	1 165	20 592 000 - 51 480 000	4 660 - 11 650
1971-1972	4 674	7 082 444	1 515	28 328 000 - 70 820 000	6 061 - 15 152
1972-1973	4 215	3 118 962	740	12 476 000 - 31 190 000	2 960 - 7 400
1973-1974	4 006	3 332 897	832	13 332 000 - 33 330 000	3 328 - 8 320
1974-1975	4 248	3 189 101	751	12 756 000 - 31 890 000	3 003 - 7 507
1975-1976	4 406	3 338 196	758	13 352 000 - 33 380 000	3 030 - 7 576
1976-1977	4 609	4 075 532	884	16 304 000 - 40 760 000	3 537 - 8 844
1977-1978	4 919	5 134 062	1 044	20 536 248 - 51 340 620	4 175 - 10 395
1978-1979	5 109	6 081 434	1 190	24 325 736 - 60 814 340	4 761 - 11 903
1979-1980[P]	5 087	4 742 117	932	18 968 000 - 47 420 000	3 729 - 9 322

[P] Préliminaire

Tableau 37 (suite)

Année financière	Total des accidents	Estimation du coût direct en $	Coût direct par accident en $	Estimation du coût indirect[1], en $	Coût indirect par accident, en $
			Ministères de la Fonction publique fédérale[3]		
1970-1971	19 197	6 094 047	317	24 376 000 - 60 940 000	1 270 - 3 174
1971-1972	20 175	6 620 648	328	26 484 000 - 66 210 000	1 313 - 3 282
1972-1973	22 119	7 863 138	355	31 452 000 - 78 630 000	1 422 - 3 555
1973-1974	22 797	8 745 385	384	34 981 540 - 87 450 000	1 534 - 3 836
1974-1975	22 775	9 598 189	421	38 392 000 - 95 990 000	1 686 - 4 214
1975-1976	23 158	10 423 896	450	41 696 000 - 104 240 000	1 801 - 4 501
1976-1977	25 228	12 201 151	484	48 804 000 - 122 010 000	1 935 - 4 836
1977-1978	28 800	18 769 779	652	75 079 116 - 187 697 790	2 607 - 6 517
1978-1979	26 115	17 829 552	683	71 318 208 - 178 295 520	2 731 - 6 827
1979-1980p	24 839	13 802 563	556	55 212 000 - 138 030 000	2 223 - 5 557

[1] Les multiplicateurs 4 à 10 ont été utilisés pour calculer les échelles de coût

[2] Ces sociétés et organismes ne sont pas assujettis à la Politique de sécurité professionnelle du Conseil du Trésor, mais à la partie IV du Code canadien du travail.

[3] Ces ministères sont assujettis à la Politique de sécurité professionnelle du Conseil du Trésor.

[P] Préliminaire

ANNEXE 1

Primes supérieures à 10 $ par 100 $, payées par certains secteurs d'activité aux commissions des accidents du travail en 1981

	$
Ontario	
Perçage en travers-banc, perçage en direction ou fonçage de puits effectué comme commerce dans ou pour les exploitations minières	18,00
Chargement ou déchargement des voitures ou autres véhicules; débardage, exploitation d'entrepôts maritimes ou travail sur les quais	14,55
Construction de profilés préfabriqués en acier ou en béton, de ponts en acier ou préfabriqués, effectuée par les fabricants, un entrepreneur général ou un commerçant	13,55
Commerce consistant à fournir la main-d'oeuvre pour la démolition d'immeubles par un entrepreneur général ou à titre de commerce	12,95
Manitoba	
Aviation	10,00
Alberta	
Exploitation de mines de charbon souterraines, fonçage de puits dans les mines de charbon souterraines	12,00
Exploitation forestière : production de billes pour le bâtiment, de billes pour le contreplaqué, de billes pour sciage, de chaînes et boulons d'arrimage et tous travaux reliés à l'exploitation forestière, notamment construction de routes, débroussaillement, débardage, camionnage, chargement, halage, pose de plate-formes et autres travaux d'exploitation forestière	12,25
Conduite d'un avion à ailes rotatives	10,00
Colombie-Britannique	
Exploitation forestière : récupération de grumes, éclaircie, halage, drave ou triage des billes	10,80

Usines de fabrication de bardeaux	10,05
Québec	
Extraction et concassage du quartz	12,40
Forage pour l'extraction de minerais	12,40
Forage, fonçage de puits, etc.	
Perçage en travers-banc et travaux connexes	
Production de béton préfabriqué	13,61
Production de ciment d'amiante	11,25
Production de fil et de fibre d'amiante, d'éléments de plafonnage, de joints isolants, etc.	13,61
Construction de systèmes de distribution d'énergie	11,25
Construction de systèmes de transport d'énergie; construction de pylônes de communication par micro-ondes	16,19
Revêtement extérieur : vente et installation de portes, de fenêtres et de lambris extérieur en aluminium	10,15
Installation de paratonnerres et d'ouvrages de protection et de barrage	10,15
Pilotis de support	12,40
Travail de démolition	16,19
Travail d'isolation	11,25
Forage et dynamitage	12,40
Chargement ou déchargement de bandes	16,19
Transport sur roulettes : transport de maisons préfabriquées ou de maisons mobiles	10,15
Transport d'automobiles et autres véhicules	10,15

ANNEXE 2

COÛT DES ACCIDENTS

A. Coût direct

L'expression " coût direct " est employée pour désigner les sommes versées par les commissions des accidents du travail des diverses provinces en règlement des réclamations.

B. Coût indirect

Le " coût indirect " comprend les pertes, autres que les indemnités versées, subies par les entreprises, notamment :

1. le coût des salaires payés pour le temps de travail perdu par les travailleurs qui n'ont pas été blessés;

2. le coût net de la réparation, du remplacement ou de la mise en ordre du matériel ou de l'équipement endommagé dans un accident;

3. le coût des salaires payés (autres que les indemnités d'accidents du travail) pour le temps de travail perdu par les travailleurs blessés;

4. les coûts résultant des heures supplémentaires qu'il faut effectuer par suite d'un accident;

5. le coût des salaires payés aux surveillants pendant la durée des activités qu'impose un accident;

6. le coût salarial du manque à produire du travailleur blessé, après son retour au travail;

7. le coût de la période d'apprentissage du nouveau travailleur;

8. les frais médicaux non assurés que doit assumer l'entreprise;

9. le coût du temps consacré par les supérieurs et les commis, aux enquêtes ou au traitement des formules de réclamation;

10. les divers frais imprévus.

ANNEXE 3

DÉPENSES RELATIVES À LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS

A. Coût de conception

Peu importe si l'usine n'a qu'une seule machine munie de dispositifs protecteurs, de boutons d'arrêt d'urgence et autres choses du genre ou si elle est dotée d'un important réseau de machines conjugées muni de circuits de commande élaborés, la prévention des accidents comprend toujours le coût de ce qui suit :

1. tout matériel installé en double ou en triple afin d'assurer, en tout temps, la possibilité d'exercer un contrôle sur l'usine ou de la fermer;

2. tous les protecteurs ou systèmes de contrôle prévus dans la conception, qui excluent l'opérateur du procédé ou s'appliquent au procédé indépendamment de l'opérateur ou de l'atmosphère;

3. la partie du coût imputable aux excédents d'épaisseur, de puissance, etc., exigés dans les codes de conception, par exemple, le Règlement du Canada sur la sécurité des bâtiments;

4. les systèmes de dispersion ou de suppression des effluents et les systèmes de ventilation;

5. les escaliers de secours, les matériaux ignifuges, les barrières, etc.;

6. le coût d'aménagement des usines occasionné par des règlements de sécurité (voies de sortie).

B. Coût d'exploitation

1. Coût relié au service de sécurité

   a) les salaires et les frais généraux
   b) le matériel de publicité
   c) la formation
   d) les vêtements protecteurs

2. Coût de la main-d'oeuvre supplémentaire embauchée spécialement pour des raisons de sécurité.

3. Coût résultant de la nécessité de fonctionner à certains degrés de température et d'humidité, à certaines vitesses, etc., pour des raisons de sécurité.

4. Coût d'infirmerie.

C. Coût de la planification et de la limitation des conséquences.

1. Frais d'assurance.

2. Coût des équipes d'incendie.

3. Coût de l'étude des défectuosités : par exemple l'évaluation de la sécurité.

4. Coût des programmes d'essais environnementaux : par exemple, les contrôles biologiques.

5. Coût des tests de toxicité.

6. Coût de vérification de la sécurité des installations électriques.

7. Coût des essais de charge (structure).

8. Coût des essais d'inflammabilité.

9. Coûts de recherche et de développement.

ANNEXE 4

MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Affaires des anciens combattants Canada
Affaires extérieures Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada
Agence canadienne de développement international
Agence d'examen de l'investissement étranger
Agriculture Canada
Approvisionnements et Services Canada
Archives publiques Canada
Assurances Canada
Bibliothèque nationale du Canada
Bureau du Commissaire aux langues officielles
Bureau du conseil privé
Bureau du Directeur général des élections
Commission canadienne des droits de la personne
Commission canadienne des grains
Commission d'appel de l'immigration
Commission mixte internationale
Commission canadienne des transports
Commission de réforme du droit du Canada
Commission de la Capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
Commission du tarif
Commission de révision de l'impôt
Communications
Consommation et Corporations Canada
Conseil canadien des relations du travail
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Conseil du Trésor du Canada
Cour suprême du Canada
Cour fédérale du Canada
Défense nationale
Emploi et Immigration Canada
Énergie, Mines et Ressources Canada
Environnement Canada
Expansion économique régionale
Finances Canada
Gendarmerie royale du Canada
Imprimerie du gouvernement canadien
Industrie et Commerce
Justice Canada
Musées nationaux du Canada
Office canadien des provendes
Office national de l'énergie
Parlement
Pêches et Océans
Postes Canada
Résidence de Son Excellence le gouverneur général
Revenu Canada : Douanes et Accise
Impôt
Santé et Bien-être social Canada

Sciences et Technologie Canada
Secrétariat d'État
Service correctionnel du Canada
Solliciteur général Canada
Statistique Canada
Transports Canada : Administration
Services aériens
Services maritimes
Travail Canada
Travaux publics Canada
Vérificateur général du Canada

ANNEXE 5

SOCIÉTÉS DE LA COURONNE ET ORGANISMES FÉDÉRAUX

Administration de pilotage de l'Atlantique
Administration de pilotage des Grands Lacs
Administration de pilotage des Laurentides
Administration de pilotage du Pacifique
Administration du pipe-line du Nord Canada
Arsenaux Canada
Banque du Canada
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
Centre de recherches pour le développement international
Centre national des arts
Commission de contrôle de l'énergie atomique
Commission d'énergie du Nord canadien
Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est
Commission des relations de travail dans la Fonction publique
Commission internationale du flétan du Pacifique
Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique
Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement
Conseil économique du Canada
Conseil de recherches médicales du Canada
Conseil des ports Canada
Conseil national de recherches Canada
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
Conseil des sciences Canada
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Conseil canadien des normes
Construction de Défense Canada
Corporation de disposition des biens de la Couronne
Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée
Eldorado Aviation Ltée
Eldorado Nucléaire Ltée
Énergie atomique du Canada Ltée
Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.
Monnaie royale canadienne
Office canadien du poisson salé
Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Office national du film
Pétro-Canada
Radio-Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Société d'assurance-dépôt du Canada
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne
Société des transports du Nord Ltée
Société du crédit agricole Canada
Société pour l'expansion des exportations
Téléglobe Canada
Voie maritime du Saint-Laurent, Transports Canada

ANNEXE 6

EMPLOYER'S ANNUAL ACCIDENT EXPERIENCE REPORT
(CANADA ACCIDENT INVESTIGATION AND REPORTING REGULATIONS)

RAPPORT ANNUEL DE L'EXPÉRIENCE D'ACCIDENTS DE L'EMPLOYEUR
(RÈGLEMENT DU CANADA SUR LES ENQUÊTES ET RAPPORTS D'ACCIDENTS)

YEAR / ANNÉE 19__

PLEASE SEE REVERSE SIDE FOR GUIDE TO COMPLETION / VOIR AU VERSO LE GUIDE À L'INTENTION DE CEUX QUI DOIVENT REMPLIR LA FORMULE

PLEASE NOTE COMPANY NAME AND/OR ADDRESS IF DIFFERENT FROM THAT SHOWN ON RIGHT.

ENTER COMPANY NAME & ADDRESS IF FORM HAS NO LABEL.

VEUILLEZ INDIQUER LE NOM ET/OU L'ADRESSE DE LA COMPAGNIE S'ILS NE CORRESPONDENT PAS À CE QUI EST INDIQUÉ À DROITE.

VEUILLEZ INSCRIRE LE NOM ET L'ADRESSE DE LA COMPAGNIE SI LA FORMULE N'EST PAS ACCOMPAGNÉE D'UNE ÉTIQUETTE.

DEPARTMENTAL USE ONLY RÉSERVÉ AU MINISTÈRE	GEOGRAPHIC LOCATION EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE	NUMBER OF DISABLING INJURIES NOMBRE DE BLESSURES AYANT ENTRAINÉ UNE INVALIDITÉ	NO OF FATALITIES Nº DE DÉCÈS	NUMBER OF MINOR INJURIES NOMBRE DE BLESSURES LÉGÈRES	TOTAL NUMBER OF EMPLOYEES NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS	NUMBER OF OFFICE WORKERS NOMBRE D'EMPLOYÉS DE BUREAU	TOTAL NUMBER OF MAN-HOURS WORKED TOTAL DES HEURES TRAVAILLÉES
TOTAL ➤							

LabTrav 383 (10/77) (APC 66)

Labour Canada / Travail Canada

SUBMITTING OFFICER'S NAME AND TITLE / NOM DE L'AUTEUR DU RAPPORT ET TITRE

SIGNATURE

NAME OF COMPANY / NOM DE LA COMPAGNIE

PHONE / TÉLÉPHONE

DATE OF SUBMISSION / DATE DE PRÉSENTATION

ANNEXE 7

Labour Canada / Travail Canada

REPORT OF AN EMPLOYMENT INJURY — **RAPPORT D'UNE BLESSURE AU TRAVAIL**

THIS INFORMATION MUST ALWAYS BE CODED — CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT TOUJOURS ÊTRE CODÉS

TYPE	PROV	FILE NUMBER	DEPT. OR AGENCY
TYPE	PROV	NUMÉRO DE DOSSIER	MIN. OU ORGANISME

TYPE

1. DELETE — RAYER
2. NEW — NOUVEAU
3. CHANGE — CHANGER

CARD	AREA OFFICE	REG.	GEOGRAPHIC LOCATION	DATE CODED		
				D D	M M	Y Y
1						
CARTE	BUREAU RÉG.	RÉG.	SITUATION GÉOGRAPHIQUE	J J	M M	A A
				DATE CODÉE		

NAME OF CLAIMANT — NOM DU RÉCLAMANT

SOCIAL INSURANCE NUMBER	SUB GROUP	STATS CANADA OCCUP. CODE	AGE	SEX
NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE	GROUPE SIA	STATS CANADA CODE PROFESS.	ÂGE	SEXE

CARD	DATE OF ACCIDENT	NATURE OF INJURY	PART OF BODY	SOURCE OF INJURY	TYPE OF ACCIDENT	DAY OF WEEK	DAYS LOST	DAYS ON WILL LEAVE
2								
CARTE	DATE DE L'ACCIDENT	NATURE DE LA BLESSURE	PARTIE DU CORPS	ORIGINE DE LA BLESSURE	GENRE D'ACCIDENT	JOUR SEMAINE	JOURS PERDUS	JOURS DE CONGÉ DE BLESSURE

WAGE RATE	PAY	DATE CHANGED OR ANNUITIES	PERM. DISABILITY PERCENTAGE	CAPITALIZED VALUE	COMPENSATION COST
TAUX DE SALAIRE	PAYE	JOURS DÉDITÉS OU ALLOUÉS	POURCENTAGE D'INVALIDITÉ PERMANENTE	VALEUR CAPITALISÉE	FRAIS D'INDEMNISATION

MEDICAL AID COST	STAT	SPEC.	SEQ. NO.
FRAIS D'AIDE MÉDICALE	STAT	SPÉC.	SEQ.

STATUS — STATUT

5. NO RETURN DATE — PAS DE DATE DE RETOUR
6. RETURN WITH NO COST — RETOUR SANS FRAIS
7. DISALLOWED — REFUSÉ
8. SETTLED — RÉGLÉ

CODER — CODEUR	DATE
CARD — CARTE 1	CARD — CARTE 2

DATA PROCESSING STAMP
ESTAMPE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

BIBLIOGRAPHIE

Ashford, N.A., Crisis in the Workplace, Cambridge, MIT Press, Massachussets, 1977.

Beckingsale, A.A., " Finding the True Cost of Accidents ", in Proceedings of the National Industrial Study Conference, 1966, pp. 23 à 35.

BNA Special Report, OSHA and the Unions Bargaining on Job Safety and Health, The Bureau of National Affairs Inc., Washington, D.C., 1973

Chadwick-Jones, J.K., L'absentéisme dans le contexte canadien, Travail Canada, Direction des données sur le travail, Ottawa, 1980.

Crosby, J.R., " The Economics of Safety ", in Pit and Quarry, février 1962, pp. 102 à 104.

Economics Departments, McGraw-Hill Publication Company, The Annual McGraw-Hill Survey of Investment in Employee Safety and Health, McGraw-Hill, New-York, 1981

Elson, M.W. et Burton, Jr., J.F., " Workers' Compensation Insurance Recent Trends in Employer Costs ", in Monthly Labour Review, 104, 3, 1981, pp. 45 à 50.

Follmann, J.F., The Economics of Industrial Health, American Management Association, New York, 1978.

Foster Jr., R.C., A Study of Some of the Costs and Benefits Related to Occupationnal Safety and Health in Selected Texas Industries, thèse de doctorat, Texas A & M University, 1976.

Gouvernement du Québec, Santé et sécurité au travail, 1977.

Heinrich, H.W., Industrial Accident Prevention, McGraw-Hill, New York, 1959.

Heinrich, R., How Costly is Absenteeism, Industrial Health Assistance Ltd., Mississauga, 1977.

Lochan, T.A., Lee Dyer et D.B. Lipsky, The Effectiveness of Union-Management Safety and Health Committees, W.E. & Upjohn Institute for Employment Research, Kalamazoo, Michigan, 1977.

Travail Canada, Grèves et lock-out au Canada, Travail Canada, Direction des données sur le travail, Ottawa, 1979.

Travail Canada, Dispositions de conventions collectives au Canada groupant 200 employés et plus dans l'industrie manufacturière, Direction des données sur le travail, Ottawa, 1981.

Travail Canada, Les accidents du travail et les maladies professionnelles au Canada, Direction de la, sécurité et de l'hygiène au travail, Ottawa, 1979.

Manga, P., R. Brayles et G. Reschenthaler, Occupational Health and Safety and Alternatives, rapport technique, série n° 6, Conseil économique du Canada, 1981.

Mendleoff, J., Regulating Safety, Cambridge, Massachussets, MIT PRESS, 1979.

Miller, James C. et Yandle, Bruce, Benefit-Cost Analysis of Social Regulation, Americans Enterprise Institue for Public Policy Research, Washington, D.C., 1979.

Northrup, H.R. et coll., "The Impact of OSHA", in Labour Relations and Public Policy Series, No. 17, Philadelphia/University of Pennsylvania, Wharton School, Industrial Research Unit, 1978.

Rabinovitch, V., " Crisis in the Workplace ", in Perception, 2, 4, 1979, pp. 21 à 23.

Smart, C.N. et Sanders, C.R., The Cost of Spinal Cord Injuries - Status Report, Insurance Institute for Highway Safety, Washington, D.C., 1976.

Smith, Robert S., The Occupational Safety and Health Act, American Enterprise Institue for Public Police Research, Washington, D.C., 1976.

Wallach, M.B., " Accident Costs - A New Concept ", in American Society of Safety Engineers Journal, vol. nos 25 et 26, 1977.